

L'An deux mille dix-neuf, le 15 octobre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 9 octobre 2019, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président. M. Marc PERRIN, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :

M ALBENQUE Roger, Mme AUGER Stéphanie, M BARRAL Fernand, Mme BAUGE Agnès, M BAZIRE Guy, Mme BEAUVILLARD Karène (absente dossiers 17 et 18), Mme BENARD Catherine, M BERNARD Franck, Mme BOCAGE Sophie, Mme BONNARD Renée, M BOREGGIO Sylvain, M BOUILLIE Jean-Luc, M BOURRELLIER Ludovic, M BROCHOT Bernard, M CAMOIN Emmanuel, Mme CANEL Françoise, M CASTEL Patrick, M CHOKOMERT Patrice, M CINTRAT Jean-Luc, M CISSEY Raymond, M COCHON Michel, M CONFAIS Max, Mme COULONG Rosine, M DE LANGHE Christian, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M ETTAZAOUI Driss, M EUDIER Moïse, M FAUCHET Gérard, M GAVARD-GONGALLUD Nicolas, M GILLES Hervé, M GROIZELEAU Bruno, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNOTEAUX Maryvonne, M HEBERT Dominique, M HUBERT Xavier, M JAMES Jean-Claude, M KELLO Philippe, Mme LE GOFF Hélène, M LEFRAND Guy, Mme LEMONNE Christine, Mme LESEIGNEUR Diane jusqu'au dossier 21, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M MAILLARD Jean-Marie, M MANÉ Abdoulaye, M MOLINA Michel, M MOREL Jean-Pierre, M NOGARÈDE Alain, M PATTYN Patrick, M PAVON Jean-Pierre jusqu'au dossier 17, M PERRIN Marc, M PICHOIS Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, M RANGER Michel, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, Mme SAMSON Michelle, M SAULNIER Robin, M SENKEWITCH Georges, M SILIGHINI Gérard, M SIMON Stéphane, M VEYRI Timour, M PIÉRÈS Patrick, M WATEL Patrik, M ALLANO Jean-Claude, M ALORY Christophe, Mme BANDELIER Lysiane jusqu'au dossier 19, M BONBONY Jean-Claude, M BOUTIN Jacques, M CLOMENIL Joël, Mme DIOUKHANÉ Coumba, M DUTREMEE Serge, M GAUTIER Francis, M GHZALALE Fouad, M HEROUARD Jean-Paul, M L'HOSTIS Daniel, Mme LEON Patricia, M LEPINTEUR Ollivier, M MARAIS Thierry, M NOEL Gilbert, M NORBLIN Raphael, Mme PECQUEUX Delphine, M SCHALLER Didier, Monsieur FOLLIN Jean-Pierre suppléant de Monsieur BEHAR Claude, Madame VIRLOUVET Anne-Marie suppléante de Monsieur DULONDEL Michel, Monsieur BRICOURT Lionel suppléant de Madame LEMEILLEUR Monica, Madame HORION Françoise suppléante de Monsieur MORILLON Marc, Monsieur BATREL Gilbert suppléant de Madame ROUVEIX Michèle.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Monsieur Jean-Michel CAILLEUX a donné pouvoir à Monsieur Philippe KELLO, Monsieur Michel CHAMPREDON a donné pouvoir à Monsieur Gérard SILIGHINI, Monsieur Robert CHAPLAIS a donné pouvoir à Madame Hélène LE GOFF, Monsieur Etienne COLLEU a donné pouvoir à Monsieur Claude ROYOUX, Madame Stéphanie COSTENTIN a donné pouvoir à Madame Florence HAGUET VOLCKAERT, Monsieur Didier DESSAINT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul HEROUARD, Madame Nicole DURANTON a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel ROUSSEL, Monsieur Martial FEUVRAIS a donné pouvoir à Monsieur Raynald HAMEL, Monsieur François GANTIER a donné pouvoir à Madame Agnès BAUGE, Madame Séverine GIPSON a donné pouvoir à Madame Christine LEMONNE, Monsieur Anthony HOUSSAIS a donné pouvoir à Madame Delphine PECQUEUX, Monsieur

Thierry LEFRANÇOIS a donné pouvoir à Monsieur Christian DE LANGHE, Madame Chantal LEPETIT a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Madame Ketty REVEL a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Monsieur Cédric ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Xavier HUBERT, Madame Françoise MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Timour VEYRI, Madame Francine MARAGLIANO a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Madame Stéphanie LEBARBIER a donné pouvoir à Monsieur Driss ETTAZAOUI, Mme Lysiane BANDELIER a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI à partir du dossier 20, Mme Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à M. Jean-Luc BOUILLIE à partir du dossier 22, M Jean-Pierre PAVON a donné pouvoir à Mme Stéphanie AUGER à partir du dossier 18.

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Monsieur BENTALHA Mohammed, Madame BUCHE Véronique, Monsieur CAPUANO Giovanni, Madame LOUST Claire, Madame DELAVIGNE Nadine, Monsieur FRERET Robin, Madame JUIN Clarisse, Madame KONTE Maryata, Monsieur MARQUAIS Raynal, Madame MORDRET Anaïs, Madame MORLOCK Sabine, Madame TUBIANA Camille, Madame VILAIN Mireille, Monsieur WALASZEK Jean-Pierre, Monsieur HERVIEU Joël.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 25 juin 2019

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je suis très heureux de vous accueillir ce soir pour notre nouveau conseil communautaire.

Vous avez noté tout à l'heure l'absence de Claude BÉHAR, qui est excusé. J'ai reçu de ses nouvelles; je l'ai eu longuement au téléphone ces derniers jours. Claude BÉHAR est en ce moment gravement malade. Il vous souhaite le bonjour. Je lui ai souhaité en votre nom à tous un prompt rétablissement. Malheureusement, il y a parfois des moments difficiles, et nous soutenons évidemment Claude BÉHAR, notre collègue, dans son combat contre la maladie.

Mes chers collègues, je vous propose d'adopter le procès-verbal littéral du Conseil communautaire du 25 juin 2019 que vous avez dû recevoir par mail et qui vous a été envoyé également avec le dossier de ce présent conseil.

Avez-vous des remarques, des observations ? Non ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- ***ADOpte le procès-verbal littéral de la séance en date du 25 juin 2019.***

Je vous propose également, mes chers collègues, d'acter la réception des comptes rendus des bureaux communautaires des 25 juin, 9 juillet, 17 septembre et 1^{er} octobre, que vous avez dû recevoir avec le dossier de ce présent conseil.

Avant de lancer les délibérations, M. GROIZELEAU souhaite faire une intervention.

M. Bruno GROIZELEAU

Mes chers collègues, j'aimerais faire une petite mise au point.

Suite au Conseil communautaire du 25 juin, j'ai été pris à partie par un conseiller d'Évreux dans un communiqué de presse dans lequel il indiquait que je ne respectais pas mes collègues élus. Ce qui semble avoir déclenché son courroux, c'est l'expression que j'ai employée en indiquant qu'il était « parti comme un voleur » du Conseil communautaire.

Toute personne ayant quelques lettres, et c'est le cas de la personne concernée, auteur à succès, sait que cela signifie « partir sans prévenir, sans bruit ». Aucun rapport avec la commission d'un quelconque larcin.

Mais cette intervention peu opportune n'était pas la première. Déjà ce conseiller avait profité de mon absence au Conseil communautaire du 5 février dernier pour accuser EPN de mauvaise gestion, jetant le discrédit sur les élus et les agents participant à ladite gestion. Depuis, je cherche en vain à expliciter notre excellente santé financière, mais cette personne est régulièrement absente de nos débats – deux conseils (celui d'avril et de juin) et trois commissions des finances. Je n'ai jamais connu depuis 20 ans un type de

fonctionnement où sans assister aux différentes réunions, on se répand dans les gazettes en s'érigeant en censeur. On peut ne pas être d'accord – c'est la démocratie – mais on doit accepter le débat, débat que je n'ai jamais refusé.

Dans ce même communiqué, il est dit que je devrais m'excuser auprès de la presse. Je les salue ; ils sont au fond. Notez que je respecte la presse, j'ai toujours entretenu depuis 20 ans des relations loyales avec les journalistes et n'ai jamais sollicité un quelconque droit de réponse sur les articles publiés.

Mais le plus grave, je devrais m'excuser auprès de vous, mes chers collègues.

Je n'ai pas, en cette matière comme dans d'autres, de leçons à recevoir de ce conseiller de base.

Je suis élu depuis mars 2001, en qualité de premier adjoint en charge des finances sur deux mandats, et enfin maire depuis mars 2014 de Saint Sébastien-de-Morsent, commune de 6 000 habitants. J'ai donc gagné trois élections dont la dernière en 2014, alors que trois listes étaient en lice. Cela montre une certaine estime de la population pour votre serviteur. Cette personne remet en cause mon – votre – travail d'élu ; il ne connaît pas notre travail de maire au quotidien.

À l'Agglomération je suis élu depuis 2014 en qualité de vice-président en charge des finances, avec un très bon score au GEA et avec 88% des suffrages en 2017 à EPN. Je n'ai jamais été le remplaçant de ce conseiller. S'il avait été honnête, étant l'instigateur de cet article, il aurait dû faire un démenti, mais non, cela lui a permis de caresser le rêve d'être hypothétiquement votre vice-président.

En outre, je n'ai pas plus de recommandations à recevoir sur le courage d'un élu. J'ai toujours assumé mes responsabilités de maire et de vice-président. J'ai combattu un cancer. Même dans les périodes les plus difficiles j'ai animé des réunions ; nous étions obligés de faire des pauses pour que je puisse récupérer. Je suis venu, même très affaibli, à la présentation du budget et suis, moi, resté jusqu'au dernier point de l'ordre du jour. J'ai effectué depuis mon domicile l'ensemble des arbitrages budgétaires quand je n'étais pas en mesure de me déplacer.

Je n'ai pas non plus, M. le Conseiller, à écouter vos préceptes sur l'honnêteté d'un élu. Pendant ces 19 ans je suis resté fidèle à mes convictions et aux personnes avec lesquelles j'ai la chance et le privilège de travailler. Je n'ai pas changé de couleur comme un caméléon. Pour être très transparent, j'ai, pendant ma maladie, proposé au Président de réduire mes indemnités.

Voilà, M. le Conseiller, l'homme, l'élu que vous avez attaqué dans la presse. Je vous réponds pour ma famille, pour mes amis, pour toutes les personnes de Saint Sébastien et d'autres horizons de l'agglomération qui ont été choqués par vos propos et m'ont témoigné leur soutien.

Mes chers collègues, je ne chercherai pas à excuser ce monsieur car il n'est pas excusable. Lorsque l'on envoie un communiqué à la presse, on le fait à dessein.

Je puis vous dire que j'aime mon travail, que j'aime travailler avec vous, et je le ferai jusqu'à la fin de notre mandat. J'ai pris l'engagement de mettre en place une harmonisation des systèmes de relations financières entre EPN et les communes et je m'y emploierai avec l'appui de tous. Comme vous le savez, je resterai toujours à votre disposition.

Je terminerai en vous remerciant de m'avoir écouté et en citant M. de Talleyrand : « *Il y a une chose plus terrible que la calomnie, c'est la vérité.* »

[L'assemblée applaudit.]

M. Guy LEFRAND

Merci, M. GROIZELEAU.

Dérogation à la règle du repos dominical - Avis EPN

M. Guy LEFRAND

Je vous propose maintenant de passer à la première délibération.

Mme AUGER.

Mme Stéphanie AUGER

Bonsoir, chers collègues.

La première délibération est une délibération que nous prenons tous les ans depuis l'adoption de la loi Macron. Elle concerne la dérogation à la règle du repos dominical. La loi autorise cinq dimanches aux communes. Depuis la loi Macron, il est possible d'aller jusqu'à douze dimanches, à la discrétion de chaque maire et de chaque commune, mais la commune qui le souhaite doit demander d'abord l'avis de l'EPCI dont elle dépend. EPN émet un avis favorable aux demandes de dérogation que les maires pourraient faire, et ce dans la limite des douze dimanches par an.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des remarques ? Je vais donc mettre aux voix.

Mme HANNOTEAUX.

Mme Maryonne HANNOTEAUX

Comme tous les ans je voterai contre cette délibération ; je suis particulièrement contre le travail dominical.

M. Guy LEFRAND

Merci Mme HANNOTEAUX. Le personnel des piscines que vous fréquentez le dimanche vous en sauront gré.

Je vais donc mettre aux voix.

Qui est contre ? Votez-vous contre Mme HANNOTEAUX ?

Mme Maryonne HANNOTEAUX

Oui.

M. Guy LEFRAND

Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **ÉMET (moins une voix contre et deux abstentions) un avis conforme aux demandes de dérogation au repos dominical de l'année 2020 pour les commerces des communes d'EPN, et ce, dans la limite de 12 dimanches par an.**

Pôle de compétitivité Nov@log - Subvention de fonctionnement année 2019

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme AUGER.

Mme Stéphanie AUGER

Il s'agit d'une reconduction de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2019 pour le pôle de compétitivité Nov@log. Nous restons sur le même montant de 5 000 €.

Nous avons mis dans la délibération le bilan 2018 et les actions conduites en 2019, qui sont dans la droite lignée des objectifs du pôle.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions ? Adopté.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de 5 000 € à l'association NOV@LOG (pôle de compétitivité dédié à la logistique et à la supply chain) pour l'année 2019 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention ainsi que tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

Dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprise EPN - Actualisation

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant est un dossier important.

Mme Stéphanie AUGER

Il s'agit dans un premier temps d'une actualisation du dispositif, que vous avez déjà voté, mes chers collègues, concernant l'aide à l'immobilier d'entreprise.

Au fur et à mesure de l'instruction des dossiers, nous devons parfois réajuster le dispositif, donc nous vous proposons une actualisation intégrant trois modifications :

- la suppression de la condition de détention des SCI par les sociétés d'exploitation à hauteur de 50% du capital,

- la précision sur le fait que l'aide à l'immobilier porte également sur les biens immeubles, c'est-à-dire tout ce qui est fixé au sol,
- la reformulation relative au plafond d'aide qu'il faut entendre en « Équivalent Subvention Brute » (ESB).

Nous avons à nouveau joint le dispositif à la délibération.

M. Guy LEFRAND

Nous apportons simplement des ajustements techniques à une délibération que nous avons déjà adoptée. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'actualisation du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises de l'Agglomération Évreux Portes de Normandie sur son territoire, tel que défini ci-après:

Établissements éligibles :

- TPE
- PME,
- Entreprises de taille intermédiaire (ETI) lorsqu'elles sont situées en zone AFR, qui ont au moins un établissement sur le territoire EPN, inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM).

Activités éligibles :

- Industrie
- Services aux entreprises (moins de 50% du CA HT doit être réalisé auprès des particuliers)
- Entreprises de négoce qui développent au moins partiellement une activité de production ou de services ou de transformation
- Artisanat de production (moins de 50% du CA HT doit être réalisé auprès des particuliers)
- Activités touristiques y compris hébergement en hôtellerie

Ces entreprises doivent à la fois :

- Avoir une situation financière saine
- Être à jour de leurs obligations fiscales, sociales et de l'ensemble des réglementations qui leurs sont applicables
- Démontrer leur capacité à mener à bien leur projet (capacité financière, ressources humaines...)
- Avoir clôturé 2 exercices comptables au minimum

Dépenses éligibles :

- Les dépenses éligibles consistent en des dépenses (travaux et frais) liées à la construction, l'extension, l'acquisition de terrains et autres biens immeubles. Ces projets devront respecter la réglementation européenne en vigueur au moment du dépôt de la demande.
- Les travaux d'aménagements et de réhabilitation sont éligibles au dispositif

Sont exclus :

- Les dépenses liées à des travaux (matériels et main d'œuvre) réalisés par l'entreprise elle-même ou une entreprise liée
- Les frais annexes à l'acquisition et à la construction (notaire, agence, maître d'œuvre...)

Bénéficiaire de l'aide :

- L'entreprise aidée lorsqu'elle finance son projet d'investissement par un emprunt bancaire ou qu'elle l'autofinance en partie ou en totalité
- Les sociétés de crédit-bail qui consentent un crédit-bail immobilier directement à l'entreprise aidée, soit par l'intermédiaire d'une société civile immobilière (SCI) qui rétrocède l'aide à l'entreprise aidée sous la forme d'une réduction de loyer.

Montant et forme de l'aide :

La forme principale d'aide est l'avance remboursable, sans garantie ni caution.

Exceptionnellement, et dans le cadre exclusif d'un projet structurant, la forme d'aide peut être la subvention.

Le taux d'intervention maximum est de 30 % des dépenses éligibles (dans le respect des réglementations et régimes d'aides en vigueur).

La durée maximale de l'aide est de 5 ans, avec différé de remboursement de 24 mois dans le cadre de l'avance remboursable.

Le montant maximal de l'aide, en équivalent subvention brute, est porté à 300 000 €.

Ce montant pourra être porté au maximum à 500 000 €, en équivalent subvention brute, pour un projet justifiant d'un intérêt spécifique en termes d'attractivité, d'aménagement structurant, de filière emblématique du territoire ou de création nette d'emplois.

Exemples locaux justifiant d'un intérêt spécifique en termes d'attractivité, d'aménagement structurant, de filière emblématique du territoire ou de création nette d'emplois :

Filières :

- Biotechnologie, bio-composants, chimie verte, pharmacologie, cosmétique, sécurité sanitaire
- Logistique, transport
- Numérique

EPN étudie l'intérêt économique du projet et la création significative d'emplois qui l'accompagne. Le taux d'intervention maximum est modulé selon les critères suivants :

Impact sur la création nette d'emplois et le développement durable de l'emploi	0 à 8%
Impact en termes d'attractivité et d'aménagement du territoire	0 à 8%
Impact innovation et/ou exportation	0 à 5%
Aménagements liés aux investissements productifs	0 à 5%
Impact environnemental	0 à 4%

Abondement régional :

Un cofinancement de la Région pourra être sollicité selon les dispositions prévues par le règlement impulsion Immobilier de la Région et notamment dans la limite de 45% du montant de l'aide publique globale.

Une convention sera établie entre EPN et l'entreprise attributaire de l'aide.

Caractéristiques particulières :

L'aide publique attribuée tient compte des plafonds d'intensité d'aide définis au niveau communautaire en cas d'intervention concomitante de plusieurs régimes d'aides, que l'aide provienne de sources locales, départementales, régionales nationales ou communautaires. Les modalités de mandatement seront précisées dans la convention attributive de l'aide. Un état récapitulatif des dépenses sera demandé, précisant les postes de dépenses, le nom du fournisseur et le montant des dépenses acquittées.

Modalités relatives à la demande :

Le porteur de projet devra contacter l'Agglomération Évreux Portes de Normandie, Office de l'Entreprise et de l'Emploi, 9 rue Voltaire 27000 EVREUX, pour effectuer sa demande.

Le dossier sera instruit par l'Agglomération Évreux Portes de Normandie puis proposé à l'approbation du conseil communautaire.

Aides à l'immobilier d'entreprise - Établissements JAUNET

M. Guy LEFRAND

Nous tirons les conséquences de la précédente délibération.

Mme Stéphanie AUGER

Nous instruisons les premières demandes d'aide à l'immobilier d'entreprise.

La première concerne les Établissements JAUNET, une entreprise d'assemblage de fabrication de cartes électroniques et prestations de câblage, située actuellement à Guichainville. Cette entreprise familiale emploie 70 salariés, quasiment à 100% en CDI.

Je vous rappelle que l'année dernière nous avons voté une aide à l'immobilier à hauteur de 300 K€ pour cette entreprise, qui avait prévu de déménager sur la commune d'Évreux. Pour des questions de montage, cette demande n'a pas pu aboutir. Elle a donc décidé de rester sur place et de se développer sur place, notamment en renforçant la sécurisation de son site. Nous vous proposons de l'aider à hauteur de 38 825 € sur les biens immobiliers, sachant que les travaux entrepris s'élèvent à 62 383 € HT et que nous l'aidons au titre de l'aide dite de minimis.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des remarques sur ce sujet ? M. MOREL.

M. Jean-Pierre MOREL

Une petite chose. Il est inscrit que « la certification Qualité EN 9100 viendra compléter en fin d'année 2018 la certification ISO 9001 déjà obtenue » ; je pense qu'il s'agit de la fin d'année 2019.

M. Guy LEFRAND

Bonne remarque. Merci, M.MOREL.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE**, dans le cadre du dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprise, une subvention d'un montant maximal de 38 825 € à la SAS ÉTABLISSEMENTS JAUNET et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

Aides à l'immobilier d'entreprise - SCI A.M.Y

M. Guy LEFRAND

Même chose avec la SCI AMY.

Mme Stéphanie AUGER

Exactement. En fait, c'est la SARL Mansard, pour ceux qui la connaissent, qui est installée à la BioNormandie pépinière scientifique de Miserey depuis 2010 et qui a créé la société Herboristica en 2017.

Ils sont maintenant prêts à s'installer hors pépinière, ils ont donc identifié un local à Boncourt, un bâtiment à restaurer. Ils vont en acquérir les murs prochainement.

Le projet, qui nécessitera beaucoup de travaux, s'élève à 751 K€ HT. La construction sera respectueuse de l'environnement, et il y a des emplois à la clé.

S'agissant d'une petite entreprise (moins de 50 salariés et moins de 10 M€ de chiffre d'affaires) située en zone AFR, le taux maximum pour les aides est de 30%. Au regard des critères d'évaluation des projets, que vous avez dans la délibération du dispositif, nous proposons une aide d'un montant de 50 246 €.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE**, dans le cadre du dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprise, une subvention d'un montant maximal de 50 246 € à la SCI A.M.Y ou à toute société qu'elle se substituerait pour la mise en œuvre d'un projet identique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

Aides à l'immobilier d'entreprise – SCI LUCIEN

M. Guy LEFRAND

SCI LUCIEN.

Mme Stéphanie AUGER

Il s'agit de la société que vous connaissez sûrement sous le nom de GOUZE NORMANDIE SAS, une société familiale puisqu'aujourd'hui c'est la fille de Fabien GOUZE qui la préside. L'entreprise, qui est située actuellement au 25 rue Maillot à Évreux, est spécialisée dans le nettoyage industriel. Le groupe compte aujourd'hui 5 agences et emploie 200 personnes sur toute la Normandie, pour un chiffre d'affaires d'environ 3 M€.

Le site n'étant pas du tout adapté à ce type d'activités et ne permettant pas d'avoir des conditions de travail optimales, ils souhaitent construire un nouveau bâtiment pour répondre à leurs besoins de bureaux et d'un espace de stockage, pour une surface de 410 m².

Un site a été identifié sur les communes de Gravigny et Normanville que l'on appelle « la maison Vaillant ». Le coût total du projet est d'environ 680 K€ HT ; nous proposons d'accompagner l'entreprise sous forme de l'aide dite « de minimis », d'un montant de 36 750 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Est-ce M. MANÉ ou M. GHZALALE qui a demandé la parole ?

M. Fouad GHZALALE

Je me posais une question. Des subventions ou des aides sont proposées à ces entreprises. Est-ce qu'en contrepartie nous ne pouvons pas leur demander d'orienter leurs embauches sur les habitants de l'agglomération ? Y a-t-il une contrepartie ?

M. Guy LEFRAND

La contrepartie, c'est qu'aujourd'hui, sur les quatre aides à l'immobilier d'entreprise qui sont prévues (Jaunet, Mansard, Gouze et KNCO), il y a 70 emplois qui sont prévus, et nous espérons évidemment qu'un maximum d'emplois seront sur notre territoire, sachant qu'il n'y a évidemment aucun dispositif légal pour imposer d'employer des gens du territoire en dehors des zones franches urbaines – ce qui n'est pas le cas ici.

Même vote ? Même vote. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** dans le cadre du dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprise, une subvention d'un montant maximal de 36 750 € à la SCI LUCIEN (représentée par Madame Marie PHILIPPE) ou à toute société qu'elle se substituerait pour la mise en œuvre d'un projet identique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

Parc d'activités du Long Buisson 1 - Cession d'un terrain à la société KNCO

M. Guy LEFRAND

Cette fois-ci nous vendons.

Mme Stéphanie AUGER

Nous vendons d'abord le terrain.

La société Karavan & Co, que vous connaissez, est un acteur majeur de la lunetterie française. L'histoire de la société commence avec la création d'une petite usine de fabrication de lunette sur mesure par Jean LEMPEREUR.

Cette société a été reprise en 2008 par Monsieur Jean Michel COSTASEQUE et a changé de nom pour devenir KNCO. Elle fabrique et commercialise des montures pour les plus grands du luxe et est spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de montures de lunettes sous marques propres ou licences. KNCO est passée de 3,9 M€ de chiffre d'affaires à 14 M€ et d'un effectif de 26 à 80 salariés. L'entreprise a obtenu le label Origine France Garantie certifiant que la fabrication des montures a bien été réalisée en France et en 2012 le label « entreprise du patrimoine vivant ».

Aujourd'hui, KNCO souhaite accélérer son développement à l'international et pouvoir saisir des opportunités de croissance externe. Avec son fort développement envisagé, l'entreprise a besoin d'acquérir un terrain pour y construire de nouveaux locaux. Nous avons ciblé une parcelle de 13 000 m² sur la zone du Long Buisson, à hauteur de 25 €/m², prix délibéré en Conseil communautaire, soit 325 000 €.

M. Guy LEFRAND

Vous pouvez peut-être nous présenter la suivante en même temps.

Mme Stéphanie AUGER

L'entreprise occupe actuellement un bâtiment de 877 m² en location.

L'objectif est de doubler le chiffre d'affaires en 5 ans grâce au développement international et de créer 50 emplois sur ce projet.

Le projet immobilier envisagé est évalué à 2 444 000 €.

S'agissant d'une moyenne entreprise située en zone AFR, le taux maximum pour les aides est de 20%. Il est ainsi proposé d'aider l'entreprise sous forme d'une subvention d'un montant de 300 000 €.

M. Guy LEFRAND

Rien que pour cette entreprise ce sont plus de 50 emplois qui sont prévus.

S'agissant du dossier numéro 7, y a-t-il des oppositions ?

Le Conseil communautaire :

- **ABROGE** la délibération n°2018-10-16/05 du 16 octobre 2018, **CÈDE** à la SAS KNCO (activité lunetterie) ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée ZA 106 sur le parc d'activités du long Buisson 1 à Guichainville, d'une surface d'environ 13 000 m² au prix hors taxe de 25 €/m² augmenté de la TVA soit un montant de 325 000 € HT à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur, **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Aides à l'immobilier d'entreprise – KNCO

M. Guy LEFRAND

Dossier numéro 8, même vote.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** dans le cadre du dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprise, à la SAS KNCO (représentée par Monsieur Jean-Michel COSTASEQUE), ou à toute société éligible qu'elle se substituerait pour la mise en œuvre du même projet, une subvention d'un montant maximal de 300 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

Vous avez sous les yeux, mes chers collègues, une diapositive vous montrant l'état des surfaces disponibles au parc d'activités du Long Buisson. Aujourd'hui il reste donc 2,2 hectares disponibles à la vente, soit trois parcelles libres, puisque les quatre autres parcelles restantes sont en cours de négociation.

C'est vous dire s'il était important que nous avancions sur le dossier du Long Buisson 3, puisqu'il nous reste donc en tout et pour tout 2 hectares disponibles. Évidemment, c'est totalement insuffisant pour faire venir de nouvelles entreprises, d'où l'importance des délibérations que vous avez menées jusqu'à présent concernant le Long Buisson 3. Il était temps que nous ayons de nouveaux terrains disponibles.

Mme Stéphanie AUGER

Cela correspond à moins d'un an de commercialisation par rapport à notre rythme de commercialisation.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Parc d'activités du Long Buisson 1 - Cession d'un terrain à la société CDER Investissements

M. Guy LEFRAND

Nous continuons justement à céder des terrains.

Mme Stéphanie AUGER

Cette délibération concerne une cession de terrain à la société CDER Investissements, plus connue sous le nom de Bolmin Profils, qui est situées rue Roland Garros à Guichainville et possède plusieurs sociétés.

Ils souhaitent déménager une de leurs sociétés du Val d'Oise (95) pour la rapatrier sur le site d'Évreux. Ils ont déjà prévu d'étendre leur bâtiment actuel mais comme cela ne sera pas suffisant, ils souhaitent acquérir une parcelle disponible de 12 000 m² qui jouxte leur parcelle. Le prix est le même que pour la délibération précédente, car il s'agit de la même parcelle, que les deux entreprises se partageraient. L'opération s'élèverait donc à une somme de 300 000 €.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

- **CÈDE**, sous condition des résultats d'une étude géotechnique, à la SAS CDER Investissements (concepteur et fabricant français de cloisons amovibles à ossature aluminium) ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, la parcelle ZA 106 sur le parc d'activités du Long Buisson 1 à Guichainville, d'une superficie d'environ 12 000 m² au prix hors taxe de 25 €/m² augmenté de la TVA soit un montant de 300 000 € HT à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur, **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Parc d'activités de l'Arbre Saint Germain - Cession d'un terrain à la SCI l'Arbre Saint Germain

M. Guy LEFRAND

Et enfin, l'Arbre Saint Germain.

Mme Stéphanie AUGER

La SARL Norma'Bois a été créée en 2011 par Monsieur Julien BRARD, qui en est le gérant, à Marcilly-la-Campagne. Monsieur BRARD a également créé une autre entreprise en 2018. Dans le cadre de la croissance de ses deux entreprises, Monsieur BRARD souhaite acquérir un terrain de 5 000m² environ à côté de celui qu'il occupe actuellement sur le parc d'activités l'Arbre Saint Germain. Le prix délibéré de cette zone est de 9 €/m². Nous lui proposons 5 000 m², soit 45 000 €.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote. Je vous remercie.

Merci Mme AUGER.

Le Conseil communautaire :

- **CÈDE** à la SCI l'Arbre Saint Germain (commerce de bois) ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, la parcelle cadastrée XC n°102 sur le parc d'activités l'Arbre Saint Germain pour une contenance de 5000m² à Marcilly-la-Campagne au prix hors taxe de 9 €/m² augmenté de la TVA soit un montant de 45 000 € HT à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée. Les frais de notaire et de géomètre si nécessaire étant à la charge de l'acquéreur, **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique de vente et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Subvention hébergement touristique chambre d'hôte – Croth – Mme Chastagnol

M. Guy LEFRAND

M. PRIEZ.

M. Rémi PRIEZ

Bonsoir à toutes et à tous.

Nous avons à voir une délibération classique concernant une aide pour une chambre d'hôte au « Chemin du Village » à Croth.

Mme CHASTAGNOL, qui avait déjà réalisé une première chambre d'hôte, a décidé, vu le succès rencontré, d'en créer une deuxième. Elle va donc rénover une pièce de 25 m² pour un montant de 36 000 €, ce qui lui permettra de créer quatre lits touristiques. Nous lui octroyons une bonification de 1 000 € par lit puisqu'elle bénéficie du critère « accueil vélo ». Pour rappel, les critères de sélection pour obtenir cette bonification de 1 000 € sont les suivants : gîtes et chambres d'hôte quatre étoiles, hébergements thématiques (vélo, cheval, pêche), hébergements accessibles aux personnes handicapées selon le label « Tourisme et Handicap », hébergements écotouristiques bénéficiant de l'écolabel européen,

hébergements insolites avec une thématique santé ou spa, et localisation en centre-ville d'Évreux.

Pour rappel, depuis 2015, nous avons traité huit dossiers : un dossier concernant Évreux, un sur la thématique pêche, un sur la thématique cheval, un dossier concernant un gîte quatre étoiles, deux dossiers sur la thématique vélo et deux dossiers sur la thématique handicap.

Concernant cette délibération, il s'agit d'une subvention sur quatre lits, donc de 6 000 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention d'investissement à hauteur de 6 000 € à Mme CHASTAGNOL au titre de son projet de création d'une chambre d'hôtes 4 places sur la commune de Croth et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention correspondante et tout éventuel avenant à intervenir dans ce cadre.

Projet de site d'hébergements insolites- Échange foncier entre EPN et la commune de La Couture Boussey

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. PRIEZ.

M. Rémi PRIEZ

Dans le cadre du rapprochement entre nos collectivités (CCPN et GEA), il avait été établi que le site touristique appelé « la Porte Nature » avait besoin de monter en puissance. L'Agglomération d'Évreux a souhaité s'en porter acquéreur pour mieux le commercialiser. Cela intéressait également la commune de La Couture Boussey puisque l'Agglomération d'Évreux a acquis, dans le cadre du rapprochement, la propriété d'un bâtiment technique. L'idée est donc de procéder à un échange entre la commune et l'Agglomération. Le bâtiment professionnel a été évalué à 397 000 € et le terrain de la Porte Nature à 372 000 €. Nous allons donc procéder à un échange, avec le versement d'une soulte de la part de la commune de 25 000 €. Les frais de notaire seront partagés par moitié entre les deux collectivités.

Pour information, et hors du cadre de cette délibération, qui est vraiment un échange de parcelles, nous allons vous passer des diapositives pour vous présenter notre projet touristique sur le site de la Porte Nature.

Le site, qui a été créé par la CCPN, comporte un mini-golf, un parcours « pieds nus » et des jeux en bois. Il était géré en régie par la CCPN et attirait, au mieux, 5 000 visiteurs avant de tomber à 2 000 visiteurs par an. Malgré son potentiel, nous constatons un déficit structurel d'environ 15 000 € par an. Afin de ne plus supporter en permanence ce déficit structurel, l'idée était de trouver une exploitation pérenne et vraiment touristique de ce site à fort potentiel.

Nous avons lancé une étude de faisabilité avec le cabinet Alliances.

Il est apparu que le marché des hébergements insolites est en pleine croissance (+20%) et que le panier moyen augmente. Le temps où l'on dormait dans une cabane en bois toute simple est fini ; ce que les gens recherchent aujourd'hui, ce sont des produits plus luxueux, plus proches de l'hôtellerie, de type « glamping » – qui est la contraction de camping et glamour. Nous avons une zone de chalandise très importante : les clients sont prêts à faire près 300 kilomètres pour venir. Nous n'avons pas d'offre structurée à une heure du centre de l'agglomération. Les seuls hébergements insolites que nous avons sur le territoire sont de faible capacité (de une à quatre personnes). Or, le projet porte sur 15 à 20 modules.

Les photos qui vous sont présentées ne sont pas contractuelles, elles ne sont qu'une représentation de ce qui se fait aujourd'hui en hébergements insolites dans une gamme assez haute. Vous avez ici le plan de la parcelle, une parcelle de 16 hectares qui comprend deux maisons, une à l'entrée et une (celle avec le toit en triangle) dans la forêt.

Nous avons lancé un appel à projets il y a une dizaine de jours. Le calendrier vous est donné ici. L'appel à projets doit durer jusqu'à mi-janvier 2020. Nous avons déjà reçu des candidatures, dont deux très sérieuses. Deux visites ont déjà été réalisées avec ces candidats. Dès la mi-janvier, en fonction du candidat retenu, il y aura des discussions jusqu'à la signature de la vente, qui se ferait en automne, et la mise en exploitation.

Cet appel à projets est très largement diffusé dans les milieux spécialisés de l'hébergement.

M. Guy LEFRAND

Je rappelle que la délibération porte non pas sur l'appel à projets mais sur l'échange de terrains entre la commune de La Couture Boussey et l'Agglomération d'Évreux.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une voix contre : Mme HANNOTEUX.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE (moins une voix contre)**, dans le cadre de son projet de développement d'hébergements touristiques insolites, l'échange, moyennant la somme de 25 000 € à verser à EPN par la commune de La Couture Boussey, des parcelles cadastrées à La Couture Boussey section ZE 207 et 212 pour une superficie totale de 17 521 m² avec la parcelle cadastrée à La Couture Boussey section D n°820 pour une superficie de 163 440 m². Les frais afférents à cet échange, dont les frais d'acte notarié, seront pris en charge à hauteur de la moitié par la commune de La Couture Boussey et à hauteur de l'autre moitié par EPN, **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération

Soutien aux projets étudiants - Voyage professionnel et pédagogique à Budapest

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. MABIRE.

M. Arnaud MABIRE

Bonsoir à tous.

Il s'agit de deux petites délibérations concernant l'enseignement supérieur. La première concerne un voyage professionnel et pédagogique à Budapest.

La section de BTS SAM, Support à l'action managériale est le fruit de la réforme du BTS Assistant de Manager, dont la première promotion sera diplômée cette année. La réforme impose la mise en œuvre de projets, dont une majorité doit être en lien avec un pays étranger. Ainsi, un voyage à Budapest est organisé du 1^{er} au 5 février 2020, en collaboration avec GSK France et GSK Hongrie, à destination de 16 étudiants et de 2 accompagnateurs. Il nous est demandé une subvention à hauteur de 1 500 € et je vous propose que nous attribuions 1 000 €.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 1 000 € à l'association TRAVEL SAM de l'ESCCI (BTS en Soutien à l'Action Managériale) pour un voyage professionnel et pédagogique à Budapest et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente au soutien octroyé à l'association TRAVEL SAM, ainsi que tout avenant et document lié à ladite subvention.

Campus des Métiers et des Qualifications Biotechnologies et Bio-industries - Subvention 2019

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. MABIRE.

M. Arnaud MABIRE

Le dossier suivant concerne le Campus des Métiers et des Qualifications en Biotechnologies et Bio-industries (CMQ BBI), qui est un acteur très important sur notre territoire.

Les missions du CMQ sont de :

- développer une offre de formation initiale et continue favorisant l'insertion professionnelle des étudiants et la montée en compétences des entreprises,
- d'anticiper les mutations et les évolutions des métiers de la filière bio-industrielle, notamment des industries agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques.

C'est avec le CMQ que nous avons travaillé l'année dernière pour faire le master de pharmacie. La plateforme pour mener à bien ces opérations sur le territoire d'Évreux nous demande une subvention de 1 800 €.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 1 800 € au Campus des Métiers et des Qualifications Biotechnologies et Bio-industries pour l'année 2019 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre.

Compétences d'Évreux Portes de Normandie – Proposition d'évolution relative à l'enseignement supérieur – Modification des statuts

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante vous propose, mes chers collègues, de modifier notre compétence relative à l'enseignement supérieur.

Nous en avons déjà parlé dans cette enceinte, nous avons décidé de porter la construction du centre de formation en odontologie sur le site de Notre Dame, sur la base d'un partenariat avec le Centre Hospitalier Eure-Seine (CHES). Il vous est proposé aujourd'hui, pour des questions de cohérence technique et architecturale mais également pour des questions de montage financier, que ce soit EPN qui réalise, sur le même modèle, la construction de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) sur le site Saint Louis.

Pour se sécuriser juridiquement et pour éviter toute contestation sur le fait que ce soit l'Agglomération qui porte ces projets architecturaux, il vous est proposé de compléter la compétence enseignement supérieur. Nous avons jusqu'à présent une compétence « développement de l'enseignement supérieur », nous vous proposons d'y ajouter la notion de « construction et d'aménagement d'établissements d'enseignement supérieur de santé s'inscrivant dans le cadre de partenariats, suivant les dispositions du code de l'Éducation ». L'expression est bien longue mais elle est conforme à ce qui nous a été proposé par le contrôle de légalité de la Préfecture afin que nous puissions construire ce centre en odontologie et cette école d'infirmières et que nous puissions avancer dans le domaine du recrutement médical et paramédical sur notre territoire.

Y a-t-il des oppositions ? Je vous remercie.

Je tiens à vous apporter une précision à ce sujet, qui est un sujet majeur. Je le dis en particulier pour nos collègues maires. Il s'agit de faire évoluer une compétence, il faut donc que vous fassiez voter votre conseil municipal. Afin de ne pas perdre de temps, comme il ne vous a pas échappé qu'il allait y avoir des élections au mois de mars et que, par conséquent, il n'y aurait pas de nouveau conseil communautaire avant le mois d'avril, il vous est proposé de faire voter cette évolution dans vos conseils municipaux si possible avant le 10 décembre. Comme vous le savez, pour que cette compétence soit actée, nous avons besoin que se prononcent la moitié des communes représentant deux tiers des habitants ou deux tiers des communes représentant la moitié des habitants. Donc, si vous pouviez la faire voter dans vos conseils municipaux respectifs avant le 10 décembre, cela nous permettrait de lancer les travaux de l'IFSI lors de notre dernier conseil qui aura lieu, de mémoire, le 17 décembre, et ainsi de pouvoir gagner quasiment six mois sur les travaux pour cette école dont nous avons besoin. Il va vous être proposé que nous vous envoyions, comme à l'habitude, un modèle de délibération pour vous faciliter le travail.

J'insiste vraiment sur le fait, mes chers collègues, que c'est important ; cela va nous faire gagner six mois sur la construction de l'école d'infirmières. Je vous en remercie par avance pour nos futures étudiantes infirmières.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de compléter la compétence facultative « Développement de l'enseignement supérieur » avec la mention « comprenant son soutien ainsi que la construction et l'aménagement d'établissements d'enseignement supérieur de santé s'inscrivant dans le cadre de partenariats, suivant les dispositions du code de l'Éducation » et **INVITE** les communes membres d'EPN à se prononcer sur cette proposition d'évolution des compétences dans le délai de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération.

ZAC Saint Louis - Lancement de la concession d'aménagement

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Merci M. le Président.

Le dossier concerne la ZAC Saint Louis et la proposition qui vous est faite de lancer la concession d'aménagement sur cette ZAC.

Alors, je fais un bref retour en arrière. Nous avons, pour cette zone de l'ancien hôpital située en centre-ville d'Évreux, effectué les études préalables et la concertation. Le 19 décembre 2018, nous avons approuvé la concertation qui avait été faite. Le 4 avril 2019, nous avons approuvé la concertation spécifique au code de l'environnement et créé la ZAC Saint Louis. Aujourd'hui, nous en venons à la troisième et plus importante étape, il nous appartient de réaliser cette ZAC.

Nous vous proposons de la réaliser sous la forme d'une concession d'aménagement.

De quoi s'agit-il ? Cette concession d'aménagement est un contrat qui permet à la collectivité de confier à un concessionnaire, public ou privé d'ailleurs, la réalisation de cette opération d'aménagement. Cette forme présente un certain nombre d'avantages qui sont décrits dans la délibération, à titre d'exemple : la maîtrise par EPN de son foncier et, sur le plan financier, le fait de ne pas avoir à supporter la trésorerie de l'opération.

Il s'agit d'un dossier complexe pour lequel il nous est apparu utile de nous adjoindre les services d'un cabinet spécialisé, Espelia, qui nous assistera dans toute cette procédure, procédure qui commencera par la passation de ce contrat d'aménagement, comportant un certain nombre de règles et de procédures à respecter, puis se poursuivra par la mise en œuvre de la concession d'aménagement, avec l'acquisition des biens nécessaires à la réalisation de l'opération, la commercialisation, la gestion globale, la gestion administrative. Le concessionnaire devra rendre des comptes à l'autorité concédante que nous sommes. Et, dans le suivi de l'opération, de la même façon, nous aurons à voir avec notre concessionnaire comment le suivi se réalise.

La délibération d'aujourd'hui est en deux temps : elle vous propose de confirmer l'intention d'EPN d'engager cette procédure de consultation en vue de recruter un concessionnaire d'aménagement pour lui confier cette ZAC Saint Louis, sur laquelle il y a un certain nombre de projets tels que le beau projet de l'IFSI que le Président évoquait à l'instant, ainsi que de laisser au Président le soin de procéder à la sélection de l'aménageur dans le cadre de cette procédure de concession.

Voilà, M. le Président, cette délibération.

M. Guy LEFRAND

Merci. Est-ce M. VEYRI ou M. SILIGHINI ? M. SILIGHINI, pardon.

M. Gérard SILIGHINI

M. le Président, à quoi correspond le bilan prévisionnel de la concession d'aménagement de 11 761 703 € ? Cela correspond-il à l'IFSI ou à l'ensemble de ce que l'on appelait l'îlot Saint Louis ? Si tel est le cas, pourrions-nous avoir le détail des réalisations qui sont prévues ? Je vois 5,5 M€ d'acquisitions et 4,6 M€ de travaux mais tout cela me paraît bien abstrait.

M. Xavier HUBERT

Une première réponse, M. SILIGHINI : le budget concerne l'ensemble de la ZAC, non simplement l'IFSI mais également des logements, un parking, un parc. C'est l'ensemble de la ZAC qui est concerné. Le budget prévisionnel – tout à fait prévisionnel – concerne l'ensemble de la ZAC. EPN doit réaliser un certain nombre d'acquisitions, l'essentiel des terrains appartenant actuellement à la Ville et à l'EPFN. S'ajoutent à cela, de façon classique – même si je conçois que les chiffres semblent importants – les études, les honoraires, les frais divers, la commercialisation. Le poste travaux est important, un certain nombre de démolitions et de dépollutions devant être réalisées. C'est une zone sensible sur le plan archéologique – les Ébroïciens qui ont suivi la construction de l'ancienne maternité le savent bien, ce qui entraîne nécessairement des coûts. Voilà résumés à grands traits les postes qui sont proposés dans ce bilan prévisionnel.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. CAMOIN.

M. Emmanuel CAMOIN

Si je comprends bien, l'EPFN fait un portage pour le compte de la Ville d'Évreux pour un certain montant – je ne sais pas exactement s'il s'agit des 5,4 M€ - et l'on est en train de nous expliquer que la communauté d'Agglomération va sauver la Ville d'Évreux en prenant en charge des montants très importants, sur lesquels nous discutons d'ailleurs à chaque compte administratif et à chaque budget prévisionnel en disant que vous masquez dans les comptes de la Ville un certain nombre de montants qui auraient dû être payés depuis très longtemps. Je pense que l'ensemble des conseillers vont voter cette ZAC, et je les remercie beaucoup de sauver les comptes de la Ville d'Évreux.

M. Guy LEFRAND

Nous allons répondre globalement puisqu'il y a plusieurs interventions. Alors, nous recommençons. M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

Dans les 4,6 M€ de travaux, il y a aussi les réalisations. Mais quelles sont ces réalisations ? C'est ma première question.

Deuxième question : qui a fait cette estimation ? A-t-elle été faite à la louche ? Et sachant que la concession est une concession sans risque, si l'estimation est dépassée, me confirmez-vous bien que c'est EPN qui payera ?

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous faisons le tour des questions et M. HUBERT y répondra globalement.

M. BOURRELLIER.

M. Ludovic BOURRELLIER

Merci M. le Président. Bonsoir à toutes et à tous.

Mes questions s'inscrivent dans le prolongement de l'intervention de M. SILIGHINI.

Je n'ai pas de difficultés de principe sur le fait de concéder à un aménageur l'aménagement de la ZAC que nous avons collectivement validée. En revanche, j'ai un certain nombre de questions sur le bilan prévisionnel et sur les montants indiqués. J'ai entendu la réponse de M. le vice-président HUBERT quand il a indiqué que l'ensemble du bilan prévisionnel comporte l'ensemble des opérations à venir. Je voudrais quand même préciser que l'acquisition de l'hôpital, à l'époque où il a été décidé par la Ville d'Évreux et porté par l'EPFN, s'est fait pour un montant de 6 M€, dont seuls 3 M€ ont été payés jusqu'à maintenant. La Ville d'Évreux est donc encore redevable de 3 M€ à l'EPFN.

Alors, j'aimerais déjà savoir où est ce coût d'acquisition de 6 M€ dans le bilan prévisionnel, ce qui nous ferait éventuellement encore un *gap* de 5 M€ par rapport au bilan prévisionnel, sachant qu'il y a un institut de formation de soins infirmiers à considérer et un parking en silo sur plusieurs étages de 600 places à financer. J'ai entendu et vu qu'il y aurait probablement aussi un groupe scolaire à positionner sur le site Saint Louis. Je suis donc assez interrogatif sur l'ensemble des réalisations qui mobiliseraient un montant qui ne serait seulement que de 11 M€. Je préférerais avoir d'autres explications ou d'autres éléments financiers pour pouvoir porter un jugement définitif.

M. Guy LEFRAND

M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

J'ai ma casquette de vice-président de l'Agglomération, donc je me place sur le terrain de l'aménagement d'une zone d'intérêt communautaire. Nous devons, pour la réaliser, acquérir le foncier avant de procéder à un certain nombre d'aménagements sous la forme que j'ai expliquée précédemment. Nous voyons qui est propriétaire de ce foncier, nous essayons de l'évaluer, les Domaines rendant un avis, comme vous le savez, et nous acquérons ce foncier. Je réponds à cette question sous cette forme-là. A été discuté avec la commune, la Ville d'Évreux le fait que, même si cette ZAC est d'intérêt communautaire, elle profitera à Évreux du fait de son implantation en cœur de ville. Et se profile l'idée, qui est indiquée, que la Ville d'Évreux participerait à hauteur de 1 M€ sous forme d'une subvention au titre des recettes de notre ZAC.

Ainsi, nous acquérons ce qui n'est pas notre propriété, nous faisons évaluer et il ressort ce montant d'acquisition de 5 474 000 €. Puis, au titre des recettes, nous recevons de la Ville d'Évreux une subvention de 1 M€. Je me place uniquement sur ce terrain-là.

Pour répondre à M. SILIGHINI, effectivement, vous avez raison, je ne l'ai pas précisé mais c'est dans la délibération : le risque est porté par EPN s'il y a un dépassement. Dans le cas contraire, aucun concessionnaire d'aménagement ne se lancerait dans cette opération. Le risque est porté par EPN puisque cette concession d'aménagement se fait sans transfert de risque.

M. Guy LEFRAND

Je rappellerai simplement, si vous me le permettez, M. SILIGHINI, avant que je vous redonne la parole, que ce budget a été préparé par la SHEMA, un organisme d'aménagement reconnu sur ce sujet.

S'agissant du coût, nous sommes sur le plan de financement d'une ZAC. Vous connaissez cela aussi bien que moi – et nous en reparlerons d'ailleurs tout à l'heure car nous, enfin, nous réussissons à diminuer les déficits de ZAC. Ce plan de financement ne comprend évidemment pas le coût de réalisation de l'IFSI, de la résidence Seniors, etc. Il porte sur le coût du foncier, sur les aménagements de voirie, les réseaux, le parc d'un hectare qui sera au milieu, etc. Vous le savez bien. C'est de cela dont nous débattons aujourd'hui, de la ZAC proprement dite et non des différentes actions.

Pour le reste, pour répondre à M. CAMOIN, la facture de la Ville à l'EPFN est considérable, nos prédécesseurs ayant acheté beaucoup de choses mais sans jamais rien payer, que ce soit la Rougemare, la cité Lafayette, le site Saint Louis, etc. Nous avons depuis remboursé ce que certains avaient acheté sans le budgétiser.

M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

Oui, enfin, quelles que soient les majorités, M. le Président, lorsque vous dites que « certains avaient acheté », c'est la Ville qui a acheté, exactement comme parfois c'est l'État qui fait, etc. Il y a une certaine continuité. Si je dis cela, c'est pour vous rappeler quelques règles républicaines. Pour le reste, effectivement, le risque est pour EPN. À partir du moment où le bilan prévisionnel de la concession d'aménagement me laisse pour le moins sceptique, je suis désolé mais le moins que je puisse faire est de m'abstenir là-dessus et de ne pas participer à ce magnifique vote sur un tel bilan.

M. Guy LEFRAND

Vous avez tout à fait le droit effectivement de ne pas assumer le développement de la ville d'Évreux.

M. BOURRELLIER.

M. Ludovic BOURRELLIER

M. le Président, je voulais vous remercier pour vos éléments de réponse parce que le vice-président indiquait en effet dans sa réponse que ce bilan prévisionnel portait sur l'ensemble des opérations à venir.

M. Xavier HUBERT

Oui, oui.

M. Ludovic BOURRELLIER

Oui, mais ce n'est pas ce que j'ai compris, M. le Vice-président. Quand vous dites que le bilan prévisionnel porte sur l'ensemble des opérations, c'est l'ensemble des opérations. Nous sommes bien d'accord.

M. Guy LEFRAND

Maintenant vous avez compris, donc tout va bien.

M. Xavier HUBERT

Cela prouve qu'il faut répéter.

M. Guy LEFRAND

Pour certains, en effet, la pédagogie par la répétition est utile.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Gardez la main levée s'il vous plaît que nous puissions compter. Avez-vous compté M. BOURRELLIER, Mme Moussel ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **CONFIRME (moins 16 abstentions)** l'intention de la Communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie d'engager la procédure formalisée de consultation en vue de recruter un concessionnaire pour lui confier une concession d'aménagement sans transfert de risque portant sur la ZAC SAINT LOUIS, **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie ou son représentant légal à procéder à la sélection d'un aménageur dans le cadre d'une procédure de concession sans transfert de risque pour sa réalisation conformément au Code de la Commande publique ainsi qu'aux articles L. 1414-1 à L. 1414-4 du code général des collectivités territoriales et aux articles L.300-1, L.300-4, R300-11 et suivants du code de l'urbanisme, **HABILITE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie ou son représentant légal à mener les discussions dans le cadre de la procédure de concession suivant le Code de la Commande publique ainsi que les articles L. 1414-1 à L. 1414-4 du code général des collectivités territoriales et les articles L.300-1, L.300-4, R300-11 et suivants du code de l'urbanisme, **HABILITE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie ou son représentant légal à signer la concession, après accord de l'assemblée délibérante, suivant le Code de la Commande publique ainsi que les articles L. 1414-1 à L. 1414-4 du code général des collectivités territoriales et les articles L.300-1, L.300-4, R300-11 et suivants du code de l'urbanisme et **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie ou son représentant légal à engager toute démarche administrative nécessaire pour mener à bien ce projet.

Deuxième arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacement Urbain (PLUi-HD)

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Merci M. le Président.

Le dossier suivant concerne notre Plan Local d'Urbanisme intercommunal, PLUi-HD, que nous avons arrêté lors de notre conseil communautaire du 25 juin 2019. Nous devons arrêter de nouveau ce projet, mais non le changer globalement. Je vais vous exposer les raisons pour lesquelles nous devons prendre une nouvelle délibération qui donne des précisions sur l'arrêt de ce PLUi-HD. Il y a essentiellement trois raisons qui nous invitent à prendre cette délibération.

La première raison tient à une contrainte légale liée à l'article L153-15 du code de l'urbanisme qui prévoit que, lorsqu'une commune vote contre le projet de PLUi-HD, notamment contre une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), nous devons revoter l'arrêt du PLUi-HD. C'est le cas de la commune de Gauville-la-Campagne qui a émis un avis défavorable sur son OAP, c'est-à-dire sur la façon dont on aurait pu aménager les 4,19 hectares qui étaient réservés à l'urbanisation. La commune de Gauville a fait savoir qu'elle n'était pas d'accord avec la densification qui lui était proposée. Nous avons donc repris contact avec la commune, avec Mme le Maire de Gauville-la-Campagne,

pour discuter de la façon dont nous pourrions nous sortir de cette situation et un accord est intervenu : la commune ayant accepté de renoncer à l'urbanisation de cette zone de 4,19 hectares, nous remettons donc cette zone, dans le PLU qui sera soumis à approbation, en zone agricole.

La commune avait d'ailleurs demandé qu'il en soit de même pour la zone d'activités dite de la Roque, qui est à cheval sur les communes de Gauville et de Parville. Nous sommes également parvenus à un accord après discussions : cette zone pourra être reclassée en 2AUx. EPN est propriétaire de cette zone, il n'y a pas de projet immédiat, donc il est logique de réserver ces terres en 2AUx.

Deuxième élément : au cours de l'été, nous avons sollicité les personnes publiques associées, nous les avons rencontrées, nous avons recueilli leur avis, et il est apparu que notre arrêt de PLU, d'après les services de l'État, ne rendait pas suffisamment compte de la comparaison entre ce que nous avons consommé les dix années précédentes et ce que nous projetions de consommer les dix années suivantes. Ce point de comparaison n'était pas explicitement dans notre projet, dans notre arrêt, de sorte que nous l'intégrons.

Les chiffres vous sont donnés au titre des dix années 2005-2015, 2015 étant la date à laquelle nous avons engagé la procédure de PLUi : nous avons consommé 467 hectares, répartis de la manière suivante :

- La part relative à l'habitat concerne 335 hectares ;
- La part relative au développement économique représente 109 hectares ;
- Les 23 hectares restants correspondent aux espaces verts artificialisés non agricoles.

Cela représente une moyenne annuelle de 46,7 hectares. Nous avons donc comparé ces 46,7 hectares consommés en moyenne sur les dix dernières années aux objectifs que nous affichons – et c'est le troisième point sur lequel il faut que nous nous prononcions – et nous sommes au maximum sur une consommation de 41 hectares par an, soit une baisse de la consommation du foncier de 10% par an par rapport à la précédente période.

Voilà les trois points sur lesquels il nous fallait compléter notre délibération d'arrêt du PLUi-HD. Pour le reste, vous avez dans la délibération le fait que nous avons favorisé l'accès au public de notre document, que l'enquête publique se déroulera du 21 octobre au 20 novembre dans 19 communes de notre territoire, que chacun a la possibilité de former des remarques dans chacune des permanences tenues sur le territoire et qu'il est possible à tout moment, par le biais d'un site Internet, de former des observations en ligne.

Je conclurai la présentation de ce dossier en disant que le travail continue avec les communes ; nous étions encore en réunion la semaine dernière.

Dans le fil des remarques que nous avons eues avec les personnes publiques associées, qui nous ont incités à réduire encore davantage la consommation de foncier – je crois que c'est un objectif que nous partageons collectivement, pour essayer d'être au minimum en consommation de foncier, au maximum en densification de nos bourgs et villages – nous avons pris langue, avec un certain nombre de communes, pour les inviter à réfléchir à réduire les zones qui étaient réservées à l'urbanisation lorsque les terrains à construire étaient nettement supérieurs à leurs objectifs de développement. Chaque commune a eu son objectif de développement discuté et, lorsque les zones à urbaniser (AU) étaient nettement supérieures, nous avons pris contact avec ces communes, nous les avons invitées à modérer leur consommation de foncier. Une première série de dix communes a réfléchi à nouveau avec les services d'EPN, que je remercie au passage pour leur disponibilité, et nous allons encore accroître cet objectif de -10% pour présenter au Conseil communautaire du mois de décembre un objectif qui sera sûrement encore plus qualitatif que les -10% annoncés.

Voilà, M. le Président, les observations que je pouvais faire.

M. Guy LEFRAND

Merci pour le travail que vous avez effectué avec vos services et merci à l'ensemble de nos collègues maires pour l'écoute et les échanges que nous avons pu avoir sur ce dossier.

Le dossier qui est présenté ce soir reprend les mêmes dispositifs que ce qui avait été voté la dernière fois mais toutes les négociations, tous les accords, tout le travail qui ont été

menés avec l'ensemble des élus maires seront repris intégralement dans la version que nous voterons définitivement en décembre. Est-ce bien cela ?

M. Xavier HUBERT

Tout à fait.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des remarques ? M. BOURRELLIER.

M. Ludovic BOURRELLIER

Merci M. le Président.

M. le Vice-président et vous-même l'avez souligné, il s'agit d'un document extrêmement important en matière d'enjeux.

L'avis défavorable est à prendre pour ce qu'il est. Un certain nombre d'observations ont été faites, que je déplore ne pas avoir dans la délibération en pièces annexes ; il est dommage de devoir aller sur le site de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) pour y avoir accès.

Il est parfois de bon ton d'accuser de tous les maux soit le Préfet, soit le représentant de l'État – ce qui parfois peut être justifié, je vous l'accorde – mais s'agissant de la composition de la CDPENAF, nous parlons d'une instance où la pluralité est de mise. Je rappelle à nos collègues, au cas où ils n'auraient pas pris connaissance du document, que la CDPENAF est composée d'un représentant du Conseil départemental de l'Eure, donc un conseiller départemental, d'un représentant de l'Union des Maires, d'un représentant d'un syndicat mixte qui porte un SCOT, d'un représentant de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) – qui est, je vous l'accorde, un représentant de l'État –, d'un représentant de la Chambre d'Agriculture...

M. Xavier HUBERT

Le représentant de la DDTM préside la CDPENAF.

M. Ludovic BOURRELLIER

Oui, bien sûr, mais il est le seul représentant de l'État.

Sont également représentés la Chambre d'agriculture de l'Eure, les Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Eure, les Jeunes Agriculteurs de l'Eure, la Coop de France Normandie, le syndicat départemental de la propriété privée rurale de l'Eure, le syndicat des forestiers privés de l'Eure, la Fédération départementale des chasseurs de l'Eure, la chambre départementale des notaires de l'Eure, des associations agréées pour la protection de l'environnement, dont le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie Seine.

Je voulais simplement rappeler la composition de cette commission car je ne voudrais pas que, pour une fois en tous cas, l'État soit pointé du doigt. L'ensemble des membres de cette commission ont pris à cœur de formuler leurs observations.

J'ai également lu – repéré, pourrais-je dire, puisque vous ne l'avez pas fourni et qu'il faut aller le trouver – l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe).

Elle indique ce qui suit – et qui est plus surprenant encore, mais peut-être aurez-vous des réponses sur cette observation : « *En complément, les densités envisagées dans les zones ouvertes à l'urbanisation restent faibles, ce qui ne peut que favoriser le développement de l'étalement urbain et l'artificialisation des sols. Ainsi, sur la commune d'Évreux, pôle principal du territoire, il est prévu de construire 15 à 20 logements par hectare dans l'OAP Cambolle de 60 hectares et 10 logements par hectare dans l'opération de renouvellement urbain de la cité Lafayette.* » Là-dessus je serai peut-être plus prudent. Elle poursuit : « *Ces densités sont éloignées des objectifs du SCoT arrêté en juillet 2019 qui font état d'une densité de 35 logements/hectare pour le pôle urbain.* »

Au regard de ces observations de la MRAe, je vois surtout qu'en matière de densité nous ne répondons pas aux objectifs que nous nous sommes nous-mêmes assignés dans le cadre du SCoT, et je n'ai pas vu, dans le deuxième arrêt de projet, une mention qui réponde à cette observation, qui n'est pas neutre puisqu'elle fait écho au sujet que le vice-président a évoqué, à savoir notre capacité ou non à consommer beaucoup de terres agricoles.

Enfin, je pense qu'il n'y a pas d'hostilité de la CDPENAF vis-à-vis d'EPN puisque depuis le début de l'année cette commission a rendu 21 avis favorables et 3 négatifs, dont un pour EPN. Je voulais aussi souligner ce point-là.

C'est la raison pour laquelle je voulais que vous, M. le Vice-président, ou vous, M. le Président, vous nous rassuriez sur notre capacité à tenir le délai que vous nous avez rappelé, c'est-à-dire celui de la fin de l'année, car je ne voudrais pas que nous confondions vitesse et précipitation par rapport aux enjeux qu'a rappelés à juste titre M. le Président.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. RANGER.

M. Michel RANGER

Merci M. le Président.

Lors de la commission qui a étudié le PLU, il manquait un rapport des personnalités associées, qui est tout de même un rapport important puisqu'il porte sur l'environnement. Avant de nous prononcer ce soir, j'aimerais savoir si nous avons eu ce rapport et quelle est la tonalité du rapport sur ce dossier ?

M. Guy LEFRAND

Merci. M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Vos remarques portent sur la consultation des personnes publiques associées.

Contrairement à ce que dit Ludovic BOURRELLIER, nous ne pointons pas du doigt l'État, au contraire. L'État est un partenaire dans la construction de notre document, un partenaire exigeant avec lequel on n'est pas forcé d'être d'accord mais qui fixe un certain nombre d'orientations. En l'occurrence, l'État nous a bien rappelés qu'au cours de l'été 2019 venait du gouvernement une directive indiquant qu'il fallait absolument limiter l'étalement urbain ; nous en prenons acte. L'État nous a invités à revoir un certain nombre d'orientations précises que nous avons prises, et c'est la raison pour laquelle nous nous sommes mis au travail, comme je l'ai indiqué, pour essayer de revoir et d'améliorer ce document afin de le rendre encore plus en phase avec les directives qui nous sont assignées. Et je le répète encore, je ne rencontre pas de maires qui soient hostiles au fait qu'il faille modérer la consommation de foncier.

Sur les personnes publiques associées, seule la CDPENAF a rendu un avis négatif. L'État a rendu un avis favorable avec des réserves, et ce sont ces réserves que nous travaillons. Pour répondre à M. RANGER, il est vrai que nous n'avons eu que tout à fait récemment l'avis de la MRAe. Il est arrivé à l'Agglomération en début de semaine et je n'en ai pris connaissance qu'aujourd'hui – mais nous ne sommes que mardi. Contrairement aux autres personnes publiques associées, la MRAe ne rend pas un avis, elle fait un certain nombre de recommandations. Nous allons examiner ces recommandations, qui ne remettent pas en cause l'économie globale de notre projet, mais qui vont elles aussi dans le sens d'une limitation de la consommation du foncier.

Je dois aussi préciser que, dans le travail que nous faisons, nous avons également une discussion avec les services de l'État pour accentuer la densification de nos centres-bourgs et dire que les gisements de constructions doivent d'abord être puisés dans l'enveloppe urbaine de nos centres-bourgs. Là encore nous avons mené des travaux importants et des négociations avec les communes, qui ont une grande compréhension de ces sujets-là.

L'avis de la MRAe est nuancé, si vous voulez, mais cette dernière ne se prononce ni favorablement ni défavorablement.

Nous envisageons de présenter aux personnes publiques associées, dans les semaines qui viennent, le résultat des travaux, après consultation des communes concernées, pour voir où nous en sommes dans l'économie réalisée. Nous sommes actuellement à plus de 90 hectares rendus. Nous avons donc mené un vrai travail, et un travail d'importance, et je remercie les maires qui ont accepté de revoir et de phaser le développement de leur commune.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme LESEIGNEUR.

Mme Diane LESEIGNEUR

Merci M. le Président.

Je rappellerai quand même que le PLUi-HD a été fait et constitué depuis longtemps sur la base du PLH, à l'époque où M. BOURRELLIER était vice-président en charge de l'habitat,

donc il connaît très bien les suppositions concernant le nombre d'habitats et les pourcentages.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. BOURRELLIER.

M. Ludovic BOURRELLIER

Je voulais simplement dire qu'il est dommage d'en arriver là. Chacun sait que ma délégation m'a été retirée assez tôt et que nous en étions alors au diagnostic, donc, franchement, les conclusions ne m'appartiennent pas.

M. Guy LEFRAND

Merci, cela fait avancer le débat. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Notez bien les abstentions. Levez bien la main s'il vous plaît.

Treize abstentions, aucun vote contre. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **ARRETE (moins 13 abstentions) une seconde fois le projet de PLUi-HD, en tenant compte des modifications mineures détaillées dans la partie n°1 de l'annexe jointe ; PREND ACTE des orientations d'évolution, présentées dans la partie n°2 de l'annexe à la présente délibération, qui interviendront après l'enquête publique ; DECIDE de joindre au dossier d'enquête publique la présente délibération et son annexe ; SOUMET ce projet à l'enquête publique ; SOLLICITE la conférence intercommunale des maires (dite « Conférence intercommunale du PLUi-HD »), conformément à l'article L153-21 du code de l'urbanisme, à l'issue de l'enquête publique, pour tirer les enseignements et présenter les suggestions de modifications du PLUi-HD, en intégrant toutes les observations, c'est-à-dire à la fois celles des personnes publiques associées, mais également toutes les observations du public ainsi que celles issues des conclusions de la commission d'enquête ; AUTORISE Monsieur le Président à commander une étude spécifique pour le renforcement des dispositions en faveur de la biodiversité, afin d'affiner certaines composantes du volet environnemental du projet à la suite de son approbation ; AUTORISE Monsieur le Président à accomplir et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ; PRECISE que la présente délibération sera notifiée aux 74 communes membres d'Évreux Portes de Normandie ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Eure et aux Personnes Publiques associées figurant aux articles L132-7 et L132-9 du Code de l'Urbanisme et PRÉCISE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage d'un mois au siège d'Évreux Portes de Normandie et dans les mairies des communes membres conformément à l'article R. 153-3 du code de l'urbanisme.**

Site anciennes usines de Navarre - Convention fonds friches avec EPFN - Cession du site à EPFN

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Le dossier suivant concerne le site des anciennes usines de Navarre. La délibération qui vous est proposée est un type de délibération que nous connaissons bien à l'Agglomération puisqu'il s'agit de solliciter l'intervention de l'EPFN, qui est en mesure, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage, de procéder à des opérations de dépollution et de démolition, après avoir effectué préalablement toutes les études nécessaires. Vous le savez, lorsque l'EPFN intervient, il doit être propriétaire des sites sur lesquels il fait ces études et cette dépollution/démolition. La délibération vise donc à céder, conformément au statut, à titre gracieux, à l'EPFN l'ensemble du foncier acquis par notre collectivité, lequel EPFN, après ces travaux, revendra à EPN le site dépollué et démoli pour la partie que nous aurons sollicitée à démolir. Je rappelle également que, dans le cadre de cette convention, 75% des travaux sont pris en charge par la Région et l'EPFN et que notre Agglomération en finance, quant à elle, 25%. Il vous est donc demandé l'autorisation de solliciter la mobilisation du fonds friches pour réaliser cette opération de dépollution/démolition.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme CANEL.

Mme Françoise CANEL

La délibération mentionne un certain nombre de parcelles (341, 343, etc.) que je n'ai retrouvées nulle part. Il n'y a pas ces numéros de parcelles dans la délibération que nous avons votée le 3 avril 2019. Et sur le plan des usines de Navarre, je ne retrouve qu'une partie de ces parcelles. Alors, je voudrais bien savoir à quoi correspondent les parcelles 333, 335, 337, 339, 341, 346, 348, etc. À quoi cela correspond-il ? Je ne veux pas polémiquer sur ce dossier-là, mais il aurait tout de même été très bien d'avoir en projection les usines de Navarre avant, telles qu'elles étaient il y a dix ou quinze ans, et ce qui a été acheté par EPN et par la Ville d'Évreux, puisque je vois qu'une parcelle appartient à la Ville d'Évreux.

Cela aurait été très bien que nous ayons une rétroprojection des plans complets avec les numéros de parcelles parce qu'en l'occurrence je ne comprends pas où elles sont, je ne vois pas.

M. Xavier HUBERT

J'émetts une hypothèse, parce que je n'ai pas regardé détail par détail, mais il est possible que des parcelles aient été renumérotées ; cela arrive à l'occasion de cessions et de divisions.

Mme Françoise CANEL

Mais nous ne pouvons rien voir à ce moment-là. Dans ces cas-là il faut mettre les anciens numéros à côté.

M. Xavier HUBERT

Nous avons délibéré en 2017, me semble-t-il, pour acquérir le site et l'emprise foncière n'a pas varié depuis. Il est possible qu'il y ait eu une renumérotation. Nous pourrions nous renseigner pour vous dire exactement ce qu'il en est.

M. Guy LEFRAND

L'emprise foncière n'a évidemment pas varié. Contrairement à ce que certains racontent, je n'ai pas vendu en cachette ce qui appartenait à l'Agglomération.

Mme Françoise CANEL

Je ne vous dis pas cela.

M. Guy LEFRAND

Je vous en remercie.

Mme Françoise CANEL

Je ne vous dis pas cela. En revanche, dans cette délibération du 3 avril, nous avons 150 K€ pour 45 000 m² et 30 K€ pour 32 000 m². Or, vous avez dit à la télévision que vous aviez acheté environ 80 000 m² pour 150 K€. Alors, je voulais savoir si vous aviez eu un rabais.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. CAMOIN.

M. Emmanuel CAMOIN

Pour compléter la question de Mme CANEL, je pense qu'il y a une chose qui pourrait être vue assez facilement. Peut-être M. HUBERT pourra-t-il nous répondre. Ces parcelles sont-elles celles qui sont concernées par l'arrêté préfectoral d'avril 2009 qui indiquent un certain nombre d'interdictions portant sur des parcelles achetées par EPN ?

M. Guy LEFRAND

Des interdictions de quel ordre ?

M. Emmanuel CAMOIN

L'interdiction, par exemple, de faire un accès aux personnes sensibles.

J'en ai parlé en Conseil municipal. Évidemment, tout le monde n'y était pas. Je vous ai demandé de nous communiquer, au moment où nous débattrions de cela à l'Agglomération, une copie de l'arrêté préfectoral d'avril 2019 ainsi qu'une copie de l'étude d'impact indiquant le type de pollution présente sur ces parcelles, une de ces pollutions étant que la nappe phréatique se trouvant en dessous des usines est polluée. L'arrêté préfectoral précise que l'on ne peut pas puiser l'eau de la nappe phréatique pour en faire n'importe quoi. Il faut que nous sachions si les parcelles visées par l'arrêté préfectoral, c'est-à-dire les parcelles

polluées de la zone de Navarre, sont effectivement les parcelles indiquées dans cette délibération.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous continuons la série. M. VEYRI.

M. Timour VEYRI

Bonsoir, mes chers collègues.

Il faut évidemment toujours éviter d'importer ici des débats que nous avons au sein du Conseil municipal d'Évreux. Néanmoins, je voudrais répondre à Mme CANEL ou plutôt rebondir sur son intervention. Il n'est pas illégitime de demander des précisions sur les parcelles, sachant que, au sein de cette Agglomération, votre exécutif n'a pas toujours été impeccable sur ce sujet.

Par exemple, vous évoquiez les délibérations de 2017. Il se trouve que, lorsque l'on va sur le site Internet pour récupérer la délibération de 2017, qui est encore en ligne, on a une délibération du 17 octobre 2017 qui fait état d'un certain nombre de parcelles, pour un total d'environ 7 hectares. Cette délibération est encore en ligne, c'est celle qui nous avait été envoyée quatre jours avant le conseil ; nous avons donc eu quatre jours pour en prendre connaissance. Si ma mémoire est bonne, il me semble qu'il nous avait été remis finalement une nouvelle délibération en séance pour un petit détail que j'ai là, à savoir ces 2,5 hectares qui ont disparu.

M. Guy LEFRAND

Je n'ai pas tout compris. M. BOURRELLIER.

M. Ludovic BOURRELLIER

Tout à l'heure nous avons eu le plaisir de découvrir des plans et des extraits cadastraux du Long Buisson sur les grands écrans que nous avons tous autour de nous. J'aurais apprécié une mise au point, pour reprendre le mot d'introduction de notre collègue Bruno GROIZELEAU, sur ce sujet-là, en toute clarté, qui passe par un plan qui puisse nous permettre de juger ou de mesurer ce qu'EPN s'apprête à dépolluer et de voir ce qu'il ne dépolluera pas.

M. Guy LEFRAND

M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

Un mot. Tout à l'heure, Timour VEYRI s'est presque excusé d'importer un débat de conseil municipal ici, mais ce n'est pas du tout un débat de conseil municipal : l'ensemble du site des usines de Navarre concerne, me semble-t-il, tout l'ouest de l'agglomération. Il s'agit d'abord d'un débat d'EPN, d'autant que c'est EPN qui a acheté, et qui a acheté précisément parce que ces hectares-là – ces 7 et ces 4,5 hectares qui étaient initialement une quinzaine d'hectares, me semble-t-il – concernent l'aménagement sensible de l'ouest de l'agglomération avec un passage à proximité d'un barreau de la déviation sud-ouest, qui change la donne et qui doit nous interroger sur l'utilisation de ces terrains. Ce n'est pas du tout un débat de conseil municipal.

M. Guy LEFRAND

Vous réglerez le problème avec M. VEYRI.

Merci, mes chers collègues. Je m'excuse auprès de mes collègues maires que nous répétions ce débat que nous avons déjà eu en conseil municipal, mais il est important que nous fassions aujourd'hui toute la lumière sur cette tentative de polémique, tentative finalement normale en période électorale.

Certains candidats à la mairie d'Évreux ont eu comme grand projet de révéler un scandale financier, immobilier, politique, que sais-je encore. Pour certains, donc, cette gestion des terrains des usines de Navarre serait un cas d'école extraordinaire à étudier dans toutes les écoles, pour jeter l'opprobre sur les élus et des entrepreneurs locaux. Des élus sont visés, et moi en premier chef évidemment, mais je ne suis pas le seul puisque vous avez tous voté ces délibérations, mes chers collègues. Vous êtes donc concernés par ces propos calomnieux. Alors, il est temps que je vous donne enfin la vérité.

Cela fait plus de 15 ans que le site des usines de Navarre est abandonné. Il est pollué, il est dangereux ; un enfant a failli y perdre la vie il y a quelques années. Après de nombreux projets et autant de déceptions, un liquidateur judiciaire a été nommé pour vendre les

terrains. Au nom de l'Agglomération, en votre nom, après votre accord, je me suis porté acquéreur avec un budget faible de 150 K€. Pourquoi faible ? Parce que nous avons ensemble considéré qu'il y avait de gros travaux, d'importants financements à trouver pour rendre ce site viable. M. CAMOIN l'a dit, ce site est pollué et dangereux.

Dans le même temps, un propriétaire mitoyen, Gilles TREUIL, s'est aussi porté acquéreur des usines de Navarre pour mener à bien un projet culturel et touristique. Le Tribunal de commerce, sur proposition du liquidateur judiciaire, a pris la décision de vendre l'essentiel des terrains à notre Agglomération, qui va ainsi garder la propriété de son patrimoine. C'est important. Si certains rêvent de multiplier les constructions sur la cité Lafayette ou sur les usines de Navarre, ce n'est pas notre cas.

150 K€ pour environ 80 000 m² pour l'Agglomération d'Évreux et 200 K€ pour 2 hectares pour Gilles TREUIL ; une partie pour le privé, une partie pour le public. Ces terrains ont été achetés pour faire renaître un patrimoine, pour créer des emplois, pour innover, pour faire vivre cette zone – car c'est bien une zone, au sens le plus péjoratif du terme. C'est ce que demandaient les habitants de Navarre. Dans le cadre de la révision du PLUi, l'ensemble des terrains a été inscrit en usage urbain mixte. Cette inscription au PLUi – j'y reviendrai – est publique, gérée par les services de l'Agglomération d'Évreux, puis publiée sur le site Internet de la collectivité. Nous l'avons tous votée ensemble la dernière fois.

Aujourd'hui, nous avons obtenu de débloquer la situation désespérante depuis des années des usines de Navarre. Le liquidateur judiciaire a accepté une offre de rachat, en partie par le privé, en partie par l'Agglomération d'Évreux. Cette vente, contrairement à ce que nous avons pu entendre en conseil municipal, est légale, officielle et a été évidemment effectuée dans le respect des procédures sous l'autorité du liquidateur. Les inscriptions en usage urbain mixte sont normales pour un site qui va entrer dans une phase de renaissance. Par ailleurs, le PLUi, dont nous venons de débattre, est un document de travail public qui a fait l'objet d'une concertation publique, Xavier HUBERT s'en est largement fait l'écho tout à l'heure.

Alors, je voudrais répondre point par point. Pardon si, pour une fois, je suis un peu long dans ma réponse, mais mon honneur et ma probité ainsi que la vôtre ont été mis en cause. Il est nécessaire de pouvoir répondre.

Les élus de cette Agglomération, les membres du Conseil communautaire ont-ils été informés ?

Je rappelle, puisque c'est une liquidation judiciaire et que certains semblent vouloir créer le trouble, que ce n'est pas la collectivité qui a vendu au propriétaire privé mais le Tribunal de commerce, sur proposition du liquidateur judiciaire. Évidemment – et tordons le cou là aussi à certaines tentatives – cette transaction privée s'est faite dans un cadre légal strictement transparent et réglementaire. Ensuite, les élus, c'est-à-dire vous, mes chers collègues, se sont prononcés à plusieurs reprises sur le sujet : en conseil communautaire le 17 octobre 2017 ainsi que le 3 avril 2019 pour l'acquisition des terrains et le 25 juin 2019 pour l'adoption du PLUi. Certains n'ayant peut-être eu le temps de lire les délibérations, je rappellerai la délibération adressée aux élus communautaires pour le conseil du 17 octobre 2017. Je vais vous lire la délibération, de manière à ce que les choses soient très claires et qu'on n'essaie pas de nous embrouiller : *« Sont exclues de l'offre les parcelles qui permettent le passage à une propriété privée à partir de la rue de Quinconces ainsi que les parcelles concernées par un bail emphytéotique avec ce même propriétaire privé. Par ailleurs, il est proposé d'acquérir une partie seulement de la parcelle BN 328, qui constitue l'une des limites de cette propriété privée avec le reste du site. »*

Certains essaient de vous faire croire que vous n'avez pas été informés, mais vous l'avez été. Peut-être que certains n'ont pas lu la délibération, mais je ne doute pas que vous, mes chers collègues, l'ayez lue. Cette délibération a été adressée à tous les conseillers communautaires. Une seconde délibération a été remise sur table. Elle n'a rien changé à l'information diffusée à toutes et à tous puisqu'elle parlait de l'achat de la quasi-totalité du site, reprenant bien de manière synthétique ce qui vous avait été dit dans la délibération précédente. Rien n'a donc été caché, rien n'a été omis.

Ensuite, avez-vous été parfaitement informés sur l'évolution du classement de ces terrains ?

En mars 2015, nous étions ici ensemble, mes chers collègues et mes chers amis, et nous avons entendu l'étude Territoires et Tourisme qui a initié le concept de « village d'artistes et d'artisans d'art ». Dès mars 2015. Nous étions tous collectivement informés du souhait de racheter les usines de Navarre pour y créer un village d'artistes et d'artisans d'art.

Les usines de Navarre sont un ensemble de 12 hectares qui a été fractionné en 2007. En 2007, je n'étais pas président de l'Agglomération. Le propriétaire privé a alors acheté à la SADN 3,5 hectares et il a rénové ce qu'il avait acheté de manière très efficace. Mais pendant ce temps, les projets de dépollution et d'aménagement sur le site des usines ont échoué.

Que le propriétaire voisin des usines de Navarre veuille développer sa propriété pour protéger son site, c'est une demande que nous connaissons tous, mes chers collègues maires, dans nos communes respectives.

Le projet concernant les usines de Navarre a été porté à la connaissance des services. Il a été normalement instruit, comme tout autre projet. Les services ont trouvé des solutions techniques, conformément aux orientations du site. Moi-même, afin de vérifier la faisabilité, je me suis rendu sur place. Mon directeur de cabinet s'est rendu sur place. M. LE DAIN, directeur général adjoint, s'est rendu sur place. M. BOURHIS, chargé de l'aménagement de ce projet, s'est rendu sur place. Mme BOURRELLIER, chargée de l'urbanisme, s'est rendue sur place.

Le PLUi a donc été travaillé en harmonisant les classements de la friche de l'ensemble des anciennes usines de Navarre. Le secteur des Abeilles, la Barre – comme on l'appelle – et la Frange ont été classés en usage urbain mixte. Ce classement était nécessaire pour pouvoir reconverter cette friche, dont l'usine est fermée depuis 2004. Ce classement n'a été nullement caché et encore moins à vous, mes chers collègues. Ce classement apparaît sur les documents qui vous ont été remis en commission et aussi en conseil communautaire et a été voté le 25 juin 2019. Ce classement a également été présenté lors des réunions publiques, notamment le 5 juillet dernier à Évreux, dans le cadre du PLUi. Ainsi, cette évolution réglementaire a été portée à la connaissance des élus et de la population.

Pour conclure sur cette partie, nous avons donc une parfaite information – vous en conviendrez – des élus communautaires sur l'achat par la collectivité de la quasi-totalité des usines de Navarre, comme je viens de vous le rappeler. Nous avons pour ce site un projet de reconversion en village d'artisans et des métiers d'art connu des élus de ce conseil.

Nous avons enfin un projet d'harmonisation du classement des terrains publics et privés, présenté et voté par les élus de cette assemblée.

Venons-en maintenant au prix – et pardonnez-moi encore pour cette intervention qui, je pense, est la plus longue que j'aie jamais eu à faire dans cette enceinte. On m'explique que je magouille avec le propriétaire foncier d'à côté pour transformer des terrains à usage naturel en terrains à usage urbain mixte. Le propriétaire, qui doit vraiment être un très mauvais gestionnaire et un très mauvais investisseur, a acheté 2 hectares de terrain à 7,80 €/m². Nous avons ici ensemble, collectivement, acheté des terrains constructibles, urbains, à 3,34 €/m². Qui a fait la meilleure affaire ? Qui a fait la plus mauvaise affaire ?

Le prix qui a été déterminé a permis à la collectivité d'être propriétaire de l'ensemble de ces terrains, c'est-à-dire du bâtiment des Abeilles, de la Barre et de la Frange, en toute transparence. Alors, effectivement je comprends que cela puisse en choquer certains, le travail que nous avons mené a été efficace pour l'Agglomération et pour le contribuable : nous avons payé peu cher des terrains qui sont à dépolluer. La preuve que ces terrains appartiennent bien à l'Agglomération, c'est que dans la délibération actuelle nous vous proposons de les céder à l'EPFN. Si ces terrains appartenaient à M. TREUIL, ils ne pourraient évidemment pas être cédés à l'EPFN.

Alors, on me reproche parfois d'être un peu brutal - c'est la « méthode LEFRAND » que vous aimez à critiquer. Pourtant, la méthode LEFRAND a permis d'acheter les usines de Navarre, que personne n'avait réussi à racheter, notamment parmi ceux qui nous critiquent beaucoup aujourd'hui, et je dirai peut-être de manière un peu différente de ce qui existait auparavant. Sous la mandature précédente, les terrains étaient achetés très cher sans se poser de questions sur la façon de les financer ; nous venons de l'évoquer pour la ZAC Saint Louis. On fait payer les successeurs, on ne fait rien sur ces terrains, on attend que ça

passé. Saint Louis, les locaux du SETOM, qui ont été surpayés et que nous avons réussi à revendre, la cité Lafayette, la Rougemare. Ce n'est pas ma méthode.

L'autre méthode, celle de certains de mes amis, opposants actuels qui font des grandes conférences de presse pour expliquer qu'ils vont sauver l'Immaculée, qu'ils vont trouver de l'argent, puis qui disent quand ça tombe, parce qu'évidemment cela n'a pas été fait, que c'est de la faute de LEFRAND et qu'il n'avait qu'à se débrouiller. Notre méthode à nous, mes chers collègues, est nette, claire, transparente, honnête. C'est la méthode qui nous permet aujourd'hui de démolir l'hôpital Saint Louis ; c'est la méthode qui nous a permis de réhabiliter le Manège Tilly ; c'est la méthode qui nous permet de préserver la cité Lafayette. M. BOURRELLIER, vous voudriez que nous mettions beaucoup d'habitations sur la cité Lafayette, mais nous, nous préférons développer le patrimoine naturel et bâti de ce secteur. C'est la suppression de la friche Atlas, la réaffectation de la Rougemare en zone d'activités économiques.

En conclusion, cette tentative de polémique un peu abracadabrantesque, comme dirait Jacques CHIRAC, fait pschitt aujourd'hui, parce que, comme vous l'avez vu, tout était clairement écrit dans les délibérations. Il n'y a jamais eu dans nos débats – nous ne parlerons pas de ce qui se passait auparavant, M. GROIZELEAU – de mensonges, de tromperies. En revanche, peut-être que certains ici ne lisent pas les dossiers, ne participent pas aux commissions, ne lisent pas les délibérations, ne participent pas aux réunions publiques. Alors nous pouvons comprendre qu'ils ne connaissent pas bien les dossiers.

D'autres, peut-être – mais je ne l'ose l'imaginer – auraient pu essayer de manipuler l'opinion publique et les élus de cette assemblée en diffusant de fausses informations, des mensonges et en produisant dans la presse une fausse carte qui n'existe pas. Dans tous ces cas-là, et je le dis avec beaucoup de gravité, mes chers collègues, il y a une volonté manifeste de porter atteinte à l'honneur et à l'intégrité des élus. Je comprends que nous soyons en période électorale mais nous pouvons faire malgré tout une campagne électorale propre.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de m'écouter, il était nécessaire de mettre clairement au point les choses.

M. CAMOIN.

M. Emmanuel CAMOIN

Première chose : j'ai voté contre cette délibération à l'époque et je pense être le seul dans cette assemblée.

Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous venez de dire : il n'y a rien d'illégal dans ce qui a été fait. Je l'ai dit dans la presse mais je crois que, lorsque l'on est d'accord avec vous, cela n'intéresse pas les gens.

M. Guy LEFRAND

À qui le dites-vous ?

M. Emmanuel CAMOIN

Ils auraient préféré que j'essaie de vous enfoncer.

Vous avez tout à fait raison, tout était indiqué dans la délibération. Je l'ai dit déjà, je vous reproche de ne pas nous avoir donné une copie de l'arrêté préfectoral et de ne pas nous avoir donné l'étude d'impact, parce qu'il est écrit noir sur blanc dans cette étude que l'ensemble des terrains non pollués a été vendu il y a bien longtemps à un tiers, à savoir Gilles TREUIL. Je pense que les 2 hectares supplémentaires à 200 K€ sont aussi des terrains non pollués. Vous faites une comparaison sur les prix d'achat en disant que vous avez fait une bonne affaire en achetant à 3 €/m² quand M. TREUIL a acheté à 7 €/m², mais ce que vous avez acheté à 3 €/m², ce sont des terrains pollués qui sont impactés par un arrêté préfectoral. Même si vous êtes en train de nous expliquer que c'est par bonne volonté que vous allez le faire, vous avez l'obligation de dépolluer, comme vous avez l'obligation maintenant en tant que propriétaire des parcelles situées le long de l'Iton d'entretenir tous les vannages. Si vous avez coupé les arbres et débroussaillé, c'est parce que, ainsi que je l'avais dit en conseil municipal, un arrêté très ancien, qui est arrêté impérial, impose aux propriétaires des terrains qui longent l'Iton de nettoyer les vannages. Vous l'avez fait. En 2016, le Préfet avait assigné le syndicat de liquidation et avait obtenu gain de cause pour que ce nettoyage soit fait. Pour ma part, j'étais plutôt favorable à ce qu'il y ait achat par le

privé, donc je regrette finalement que Gilles TREUIL n'ait pas acheté l'ensemble. Il avait un projet à peu près similaire au vôtre. S'il avait acheté l'ensemble, il aurait dû supporter l'intégralité des coûts de démolition. Vous dites que nous transférons à l'EPFN les coûts de la dépollution, mais j'ai plutôt une vision globale : cet argent qui sera dépensé dans la dépollution ne sera pas l'argent d'un privé mais l'argent des contribuables. À quelque endroit où l'on se place, de toute façon, en fin de compte, c'est le contribuable qui paiera, parce que, même si ce n'est pas directement par des taxes données à la Ville ou à l'Agglomération, ce sera prélevé sur un budget de l'État, qui sera transféré par une dotation à l'EPFN et probablement aussi à la Région. C'est donc le contribuable qui paie. Vous avez fait le choix de travailler sur ce terrain-là, en faisant supporter les frais aux contribuables.

Nous avons la possibilité de le faire faire par un opérateur, un industriel privé. Je regrette que nous n'ayons pas procédé ainsi.

M. Guy LEFRAND

Merci M. CAMOIN. Pour vous répondre très rapidement, effectivement je crois que vous étiez le seul à vous opposer au rachat, au prix où nous l'avons proposé, des usines de Navarre, puisque vous vouliez dépenser l'argent du contribuable pour rembourser M. PICOIS et ses amis. Vous étiez effectivement un peu isolé sur ce terrain-là. Je pense qu'ici, dans cette assemblée, vous êtes relativement isolé aujourd'hui car tout le monde considère qu'il était important que la puissance publique récupère la propriété de ces usines. Pour vous répondre sur le caractère extraordinaire des terrains achetés par M. Gilles TREUIL, je vais vous donner lecture de ce qui a été dit dans l'étude d'impact : « *Se situant en zone inondable, les terrains de M. Gilles TREUIL figurent au plan de prévention des risques d'inondation (PPRI), ce qui induit de fortes contraintes de construction. La constructibilité des premiers planchers habitables doit se situer à 20 centimètres au-dessus des plus hautes eaux connues. Sur la carte jointe, nous constatons par ailleurs que le classement des terrains achetés par M. TREUIL présente un risque d'aléas supérieur aux terrains acquis par EPN.* » Donc, non, les terrains de M. TREUIL ne sont pas extraordinaires par rapport aux nôtres. « *Par ailleurs, les terrains achetés par M. TREUIL sont pollués et nécessiteront un lourd investissement pour être aménagés.* ».

Contrairement à ce que vous supposez, les terrains de M. TREUIL sont dans une zone plus inondable que ceux acquis par EPN et sont tout aussi pollués que ceux acquis par EPN.

M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

M. le Président, je vais faire un tout petit instant du Guy LEFRAND.

M. Guy LEFRAND

Ce n'est pas facile !

M. Gérard SILIGHINI

J'essaierai toutefois d'être un peu moins long que vous ne l'avez été.

M. Guy LEFRAND

Ce n'est pas facile non plus.

M. Gérard SILIGHINI

Quand je dis que je vais faire du Guy LEFRAND, c'est que je vais faire une grande déclaration : moi, M. le Président, je ne suis candidat à rien, donc je ne suis pas en campagne électorale. Je l'ai dit, je le redis. On a vu d'ailleurs dans cette enceinte que je levais un peu le pied, c'est le moins que l'on puisse dire, et je lèverai totalement le pied en mars 2020. Je ne suis donc pas en campagne électorale alors que vous, si. J'en viens maintenant à votre propos. Vous l'avez introduit en disant que cela faisait plus de quinze ans que le site des usines de Navarre avait été abandonné. Cela fait effectivement un peu plus de quinze ans qu'un certain nombre de personnes ont essayé de sauver le maximum de cette activité ; cela n'a pas été possible et le site est devenu non pas ce qu'il est aujourd'hui mais ce qu'il était en 2004, c'est-à-dire une usine vide et polluée. Alors, vous avez raison sur un point : oui, il y a quinze ans, ce site a été abandonné de la collectivité, parce que là où il était possible à l'époque de s'en porter acquéreur – je suis désolé mais cela fait partie des possibilités pour une municipalité ou une Agglomération naissante – on a fait le choix, et c'était bien un choix, de laisser le privé s'en emparer. Il s'agissait à l'époque de la SADN, qui avait un projet d'urbanisation. Vous vous en souvenez sans doute puisque

vous étiez aux affaires à l'époque, vous étiez adjoint dans cette municipalité qui a pris cette décision et qui a fait ce choix. Ce projet, qui était assez dense d'ailleurs, a fait rêver les habitants de Navarre. Je me souviens – et ceux qui connaissent un peu ce quartier se souviennent – que, lorsqu'on leur a dit qu'il y allait y avoir des immeubles, des habitations, de la population, les commerçants étaient contents, même s'ils se posaient bien sûr la question de la circulation, des embouteillages etc. Ce projet, nous avons laissé le privé le développer, et nous voyons bien ce que cela a donné. Au passage, vous mélangez un peu tout dans votre propos pré-électoral : le site Saint Louis, le SETOM, etc. Mais s'agissant des usines de Navarre, puisque c'est le sujet, que pouvait faire la municipalité précédente, dans laquelle j'étais adjoint, à partir du moment où il y avait un propriétaire que l'on avait laissé se porter acquéreur des usines, qui avait des titres de propriété ? Je suis désolé mais il n'était pas vendeur. Nous en avons souvent parlé avec la SADN. Il n'était pas vendeur du tout, il tenait à son projet. Nous ne pouvions pas l'en empêcher. Je ne vois pas comment nous aurions pu exproprier la SADN des usines de Navarre. Donc, ne faites pas porter la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui sur la municipalité qui vous a précédé. Revenez plutôt à la municipalité où vous étiez partie prenante, dans laquelle vous étiez adjoint, parce que c'est là que ça a commencé. Ensuite, effectivement, la SADN a fait faillite et nous nous sommes retrouvés à nouveau avec un liquidateur judiciaire. Je vous épargne les détails, j'ai promis de ne pas être trop long.

En 2017, lorsque vous avez tenu ce conseil municipal devant les usines, vous avez dit que la collectivité allait racheter, pour 150 K€, l'intégralité du site, et je crains fort qu'à ce moment vous ne fussiez persuadé que vous alliez acheter l'intégralité, parce que la première délibération, qui est encore en ligne et que citait tout à l'heure Timour VEYRI, et que vous avez peut-être rejetée rapidement, ne faisait pas état de 4,5 hectares mais de 7,1 hectares. Et quatre jours après, effectivement – sans doute avons-nous été inattentifs – ces 7,1 hectares se transformaient sur table en 4,5 hectares. Je ne suis pas sûr d'ailleurs qu'en 2017, quand il y a eu ce vote, M. le Président, nous ayons eu un magnifique diaporama nous expliquant la partition des terrains et nous indiquant l'extension de la propriété voisine – parce qu'effectivement, pour reprendre ce que vous avez dit, quand on a une maison au milieu de 3,5 hectares, on a quand même besoin d'éloigner encore un petit peu le voisinage –, le projet de l'entrepreneur qui est le propriétaire de la propriété voisine, et ce que nous allions garder et ce que nous allions en faire. Je me trompe peut-être – je commence à vieillir, c'est pour cela que j'ai décidé d'arrêter les élections, mais je ne suis pas sûr encore d'être touché par Alzheimer – mais je ne crois pas que nous ayons eu une information aussi précise que celle-là. Cette information-là change en effet beaucoup de choses. Cela veut dire que la collectivité va travailler en partenariat avec un privé, en complémentarité avec un privé, en jouant sur les permis de construire, mais sans avoir réellement la maîtrise du foncier, ce qui me pose un problème.

Il y a un autre détail sur lequel j'aimerais être éclairé davantage.

Il y a une sacrée différence entre 7 €/m² et 3,34 €/m² - puisque nous parlons au mètre carré s'agissant d'hectares, et même si je préfère dire 100 K€ l'hectare, car cela va plus vite. Mais au moment où le propriétaire privé achète 7 €/m² du terrain inconstructible, sait-il que ce terrain va devenir constructible et combien vaudra ce terrain lorsqu'il sera effectivement constructible ? Sur toutes ces questions-là, nous nageons dans le flou.

Je ne vous accuse pas d'avoir menti, tout au plus, si vous êtes en campagne électorale, je dirai que vous êtes non pas menteur mais peut-être un peu bonimenteur. Toutefois, M. le Président, le fait de ne pas poser le dossier aussi clairement que cela sur la table, en toute transparence, y compris aujourd'hui – j'ai entendu la maire de Gauville nous dire qu'elle n'avait pas bien vu ce qu'étaient ces parcelles, et je ne crois pas que votre propos préélectoral ait été vraiment transparent, je suis désolé, je n'ai encore pas tout compris – est ce qui nous conduit à cette situation. C'est peut-être parce que, lorsque vous avez dit que vous alliez tout acheter, vous ne saviez pas ; c'est peut-être parce que, lorsque vous avez fait la première délibération à 7,1 hectares, vous ne saviez pas ; c'est peut-être que vous n'avez su que dans les quatre jours qui ont séparé les deux délibérations. Peut-être que tout cela repose sur des approximations, des malentendus, mais en tous cas, ce qui serait bien, c'est que cette explication, ce découpage du site de Navarre et les possibilités

que nous avons maintenant de l'aménager soient réellement posés sur table à un moment. Pour l'instant ce n'est pas le cas.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. BOURRELLIER.

M. Ludovic BOURRELLIER

Merci M. le Président.

Vous nous avez raconté une belle histoire, M. le Président, mais, je reprendrai la conclusion de Gérard SILIGHINI, je crois que nous sommes assez peu nombreux, me semble-t-il, à avoir pu observer une très grande transparence sur ce sujet-là.

D'ailleurs, à chacune de vos prises de parole publique, vous avez rappelé que nous avons vocation à racheter l'ensemble du site des usines de Navarre, ce à quoi nous étions sensibles, et je crois que cela a largement contribué à faire en sorte qu'il y ait unanimité sur ce dossier. Vous dites donc que le propriétaire privé s'est arrangé avec le liquidateur pour racheter ces 2,5 hectares à 200 K€. Certes. Mais pourquoi ne les avez-vous pas achetés ? C'est une question que nous avons posée sur la table dès le départ. Pourquoi ne les avez-vous pas achetés ? Pourquoi n'avez-vous pas préempté ?

Autant je vous rejoins sur le fait que les terrains sont pollués et qu'évidemment c'est un argument important à souligner dès lors qu'on ne veut pas acheter ces terrains extrêmement chers, mais si l'on fait la somme de l'ensemble du site des usines de Navarre, 200 K€ et 150 K€, cela fait 350 K€.

Dans cette assemblée délibérante, au cours de ces années sous votre présidence, nous aurons acheté une parcelle dite ARACHEQUESNE près de la base aérienne pour 1 M€, dont nous ne savons toujours pas ce que nous allons faire et dont la destination mériterait un débat au sein du Conseil communautaire ; nous avons acheté avant l'été, à l'unanimité me semble-t-il, le lycée Notre Dame à 2 M€. Donc, quand vous voulez vous mobiliser, M. le Président, et nous proposer l'acquisition de sites d'intérêt communautaire, vous savez le faire. Alors, pourquoi ne pas l'avoir fait pour un site à 350 K€ ? Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ? Là, vous auriez pu crier victoire en indiquant que vous aviez racheté l'ensemble du site des usines de Navarre. Ce n'est pas la peine de nous raconter l'histoire de l'accident, il suffisait de tout acheter, vous auriez eu le même résultat, vous auriez pu effectivement crier victoire de même manière par rapport au rachat du site. Vous nous dites qu'une fausse carte a été produite. Admettons. Mais alors, où est la vraie carte, M. le Président ? Montrez-la-nous. Nous avons des écrans en couleurs, montrez-nous la vraie carte.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. NOGARÈDE ou Mme HANNOTEAUX.

M. Alain NOGARÈDE

M. NOGARÈDE, merci.

J'écoute toutes ces discussions que l'on pourrait qualifier de polémiques, mais, pour ma part, je vais me situer un peu au-delà, je vais me mettre à la place des gens qui habitent dans l'immeuble en face des usines et qui voient cette friche depuis quinze ans. Ces gens-là, lorsque nous les croisons dans Navarre, qui est le quartier où j'habite aussi, comme Gérard SILIGHINI, ils nous demandent ce que deviennent ces usines. Ils en ont certainement ras-le-bol de cela. Aussi, la seule délibération qui m'intéresse aujourd'hui, c'est celle qui consiste à dire que l'EPFN va intervenir rapidement, parce que les gens en ont ras-le-bol. S'agissant du projet, le projet public et le projet privé, je crois qu'il y a un accord général de la population de Navarre sur la remise en état du bâtiment des Abeilles. Ensuite, je crois qu'une fois les élections passées il faudra rediscuter avec la population, parce que beaucoup y imaginaient un grand parc, un poumon vert à Navarre. Il y en a déjà pas mal des poumons verts mais nous pourrions en avoir un de plus peut-être. Avant que le terrain soit dépollué, il y aura une première dépollution, et peut-être que de planter des arbres dessus permettrait de continuer à dépolluer et de rendre l'Îton un peu plus propre. Autrement dit, essayons d'aller vite maintenant. C'est ce que je demande, parce que les gens en ont ras-le-bol de vivre devant cette friche. Je parle des habitants de Navarre mais, puisque nous sommes à EPN, je pense aussi aux habitants d'Arnières, qui passent devant, et à tous les gens qui peuvent être intéressés par ce projet pour les Abeilles et par ce parc qui pourrait exister au sein de Navarre.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Nogarède, vous parlez d'or effectivement puisque, dès que nous l'avons acheté, nous avons commencé à sécuriser le site, à nettoyer les arbres et à draguer l'Iton de manière à pouvoir le protéger. Certains expliquent que nous n'avons pas le choix et que le Préfet l'avait ordonné, mais cela faisait des années qu'il le demandait au liquidateur et que rien n'était fait. Nous l'avons fait dès le rachat. Et aujourd'hui, ce qui prouve bien que les usines nous appartiennent, mes chers collègues, nous vous proposons de transférer les 8 hectares – et non pas 4,5 hectares – qui appartiennent à EPN à l'Établissement Public Foncier pour le dépolluer dès à présent.

M. CAMOIN.

M. Emmanuel CAMOIN

J'ai relu l'étude d'impact. Vous aviez raison effectivement sur un point par rapport à ces 200 K€. L'étude d'impact parle du lot n°1. Je ne sais pas exactement quelles parcelles se trouvent dans le lot n°1, mais il est précisé qu'il n'est pas touché par la pollution. Cependant, il serait quand même intéressant de savoir ce qu'il y a dans l'arrêté préfectoral et sur la servitude n°2.

La servitude n°2 dit : « *Tout projet de changement de l'usage actuel des parcelles listées à l'article 1 du présent arrêté (hors établissement sensible au sens de la circulaire du 08/02/07 interdit sur la zone), toute utilisation de la nappe, par une quelconque personne physique ou morale, publique ou privée, nécessite la réalisation préalable, aux frais et sous la responsabilité de la personne à l'initiative du projet concerné, d'études techniques (par exemple plan de gestion) garantissant l'absence de risque pour la santé et l'environnement en fonction des travaux projetés.* »

Aux termes de cette servitude n°2, je me demande si nous avons réellement le droit de modifier la nature des terrains dont nous venons de parler.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. DOUARD.

M. Daniel DOUARD

Je tenais à faire un petit point par rapport à la question qu'a posée M. BOURRELLIER tout à l'heure. Nous sommes beaucoup de maires dans la salle, et je crois que M. BOURRELLIER a été adjoint, et je ne comprends pas sa question sur le droit de préemption. Il doit savoir que le droit de préemption n'est autorisé que dans les zones U. Or, là, ce n'était pas le cas. Alors je pense que ce n'est pas tout à fait la vérité.

M. Guy LEFRAND

Merci. Cela fait du bien parfois de rappeler le droit.

Mes chers collègues, je vous propose d'en revenir maintenant à la délibération, une délibération on ne peut plus claire : nous vous proposons que les 8 hectares qui appartiennent à l'Agglomération d'Évreux soient transférés à l'EPFN pour dépollution.

Je vous rappelle que nous avons une friche polluée. Ce qui vous est proposé, c'est que, parce que vous l'avez rachetée peu cher et qu'elle vous appartient, nous lancions la dépollution, ce qui aurait dû être fait il y a très longtemps mais ce que, heureusement, ensemble, collectivement, nous avons réussi à faire.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre la dépollution des usines de Navarre qui appartiennent à l'Agglomération ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour cette belle unanimité.

Je vous informe, mes chers collègues, que Mme Karène BEAUVILLARD, pour éviter tout conflit d'intérêt, n'a participé ni au vote ni au débat.

Le Conseil communautaire

- **SOLLICITE (Mme BEAUVILLARD ne prend pas part au vote) la mobilisation du fonds friches pour la remise en état du site des anciennes usines de Navarre, pour les parcelles sises commune d'Évreux cadastrées section BN numéros 333, 335, 337, 339, 21, 22, 23, 252, 341, 343, 346, 348, 283, 350, 33, 352, BO numéros 73, 74, 75, 109, 110, 29, 69, 416 pour une superficie totale de 6ha 03a 89ca et commune d'Arnières-sur-Iton cadastrées section ZC 54, 55, 56, 57 et 130 pour une superficie totale de 1ha 68a 50ca, CÈDE à titre gracieux à l'Établissement public Foncier de Normandie les parcelles sises commune d'Évreux cadastrées section BN numéros**

333, 335, 337, 339, 21, 22, 23, 252, 341, 343, 346, 348, 283, 350, 33, 352, BO numéros 73, 74, 75, 109, 110, 29, 69, 416 pour une superficie totale de 6ha 03a 89ca et commune d'Arnières-sur-Iton cadastrées section ZC 54, 55, 56, 57 et 130 pour une superficie totale de 1ha 68a 50ca, pour la constitution d'une réserve foncière auprès de l'EPF, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de vente à l'EPF, à signer la convention de portage, ainsi que tous documents relatifs à la constitution de cette réserve foncière auprès de l'EPF, en vue des travaux à réaliser dans le cadre du Fonds Friches et **S'ENGAGE** au rachat de ces biens dans un délai de 5 ans.

Commune de Grosoeuvre - Extension du réseau d'eau potable - Offre de concours de M. MOREL et M. BROUT

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Ce dossier concerne l'extension du réseau d'eau potable sur la commune de Grosoeuvre. Il vous est proposé de mettre en place un dispositif : l'offre de concours. Les propriétaires qui bénéficieront de l'extension de ce réseau d'eau potable ont offert de financer le montant des travaux à réaliser, c'est-à-dire un montant de 6 882 €. Deux propriétaires pourront bénéficier de cette extension. Il y a un prorata de prise en charge de ces frais. Il vous est proposé d'accepter la participation de ces deux propriétaires, participation qui sera versée directement à EPN.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire

- **DÉCIDE** la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau potable pour desservir les parcelles de Monsieur Jean MOREL (AI 40) et de M. BROUT (AI 41), pour un montant estimé de 5 735,00 € HT, à réaliser avant fin décembre 2019 ; **DÉCIDE** de fixer via offre de concours la prise en charge financière des travaux par Monsieur Jean MOREL à hauteur d'un montant total estimé de 2150,63 € HT ; **DÉCIDE** de fixer via offre de concours la prise en charge financière des travaux par Monsieur BROUT à hauteur d'un montant total estimé de 3584,37 € HT et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER l'acceptation de l'offre de concours de Monsieur Jean MOREL et M. Patrice BROUT, ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Approbation du PLU de la Couture Boussey

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Très rapidement. Il s'agit du dossier d'approbation du PLU de la Couture Boussey. Vous savez que c'est un PLU qui a connu, c'est le moins que l'on puisse dire, des vicissitudes, puisqu'après avoir été adopté par la commune, il a subi un recours devant le tribunal administratif et a été annulé. Nous avons repris la procédure entre-temps et nous arrivons en fin de procédure. Il vous est demandé d'approuver aujourd'hui le PLU, étant précisé – détail important – que le zonage de ce PLU est conforme à celui que nous aurons à adopter ultérieurement.

M. Guy LEFRAND

Merci. Êtes-vous d'accord, M. le Maire de la Couture Boussey ? Y a-t-il des oppositions ?

À l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire

- **APPROUVE** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de la Couture Boussey, **PRÉCISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie de la Couture Boussey ainsi qu'au siège d'Évreux Portes de Normandie et **INFORME** que le

Convention d'accompagnement pluriannuelle d'EPN par le CAUE 27 au titre des activités de l'année 2019

M. Guy LEFRAND

Je vais présenter la délibération suivante car elle concerne le CAUE 27. M. HUBERT ne participera donc pas au vote.

Comme vous le savez, EPN a lancé plusieurs projets de réflexion, de prospective et de planification sur le territoire. Afin de l'accompagner et de mener à bien ces études et ces réflexions, EPN, adhérent du CAUE 27, sollicite ce dernier par le biais d'une convention ad hoc. Nous avons déjà une convention avec le CAUE, il s'agit donc de la renouveler pour que le CAUE puisse nous accompagner dans le cadre de nos réflexions urbanistiques.

Y a-t-il des oppositions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire

- **DÉCIDE** (M. HUBERT ne prend pas part au vote) de confier au CAUE 27 quatre missions visant à accompagner EPN dans l'élaboration d'études et réflexions prospectives de projets en matière d'aménagement du territoire, **OCTROIE** une rémunération prévisionnelle forfaitaire maximale de 14 600 € au CAUE 27, au titre de sa participation à l'ensemble des missions qui lui sont confiées et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention d'accompagnement pluriannuelle avec le CAUE 27 et tout document s'y rapportant.

Commune de Gragny - Arrêts de transports urbains "Industrie" - Travaux de mise aux normes d'accessibilité - Délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. DOUARD.

M. Daniel DOUARD

Je vais vous parler des travaux de mise aux normes d'accessibilité de l'arrêt de bus « Industrie » sur la commune de Gragny. Il s'agit simplement d'une mise en délégation de maîtrise d'ouvrage d'EPN à la commune de Gragny, puisqu'elle procède aussi au réaménagement de l'avenue Aristide Briand et qu'EPN ne fait des travaux que sur l'espace de l'abribus. Il faut donc autoriser le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Gragny.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions ? Adopté.

Le Conseil communautaire

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, les avenants, les actes à intervenir avec la commune de Gragny dans le cadre de l'opération de mise aux normes d'accessibilité des arrêts de transports urbains « Industrie » de la rue Aristide Briand.

Appel à manifestation d'intérêt "Territoire Durable 2030" – Candidature d'EPN

M. Guy LEFRAND

Pour le dossier suivant, nous revenons à M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Le dossier n°23 concerne un appel à manifestation d'intérêt lancé en 2017 par la Région qui s'intitule « Territoire Durable 2030 ».

Neuf territoires avaient été sélectionnés, et la Région propose d'ouvrir à cinq territoires supplémentaires cet appel à manifestation d'intérêt, qui est intéressant dans le cadre de nos différents débats. Les objectifs nous permettront d'avoir des stratégies globales et transversales en matière de développement durable, une ingénierie, des formations, puis

un accès à des subventions dans le cadre des dispositifs Initiative Développement Durable Énergie Environnement (IDEE) que met en place la Région.

L'AMI doit porter sur un certain nombre de thèmes, qui sont indiqués dans la délibération.

Il est indiqué que nous aurions la possibilité de percevoir, dans le cadre de l'aide à la préparation de cette stratégie de territoire durable, une subvention d'un montant maximum de 150 €, plafonné sur trois ans.

M. Guy LEFRAND

150 K€ et non 150 €.

M. Xavier HUBERT

Ai-je dit 150 € ?

M. Guy LEFRAND

Vous avez dit 150 € au lieu 150 K€.

M. Xavier HUBERT

150 K€.

M. Guy LEFRAND

Il y en a au moins un qui vous écoute.

M. Xavier HUBERT

150 K€ sur trois ans, donc c'est une belle subvention.

La délibération de ce jour nous demande donc d'autoriser EPN à participer à cet AMI.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions ? Il s'agit d'un dossier important pour l'avenir de nos territoires.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire

- **DÉCIDE** la participation d'EPN à l'appel à manifestation d'intérêt régional (AMI) « Territoire Durable 2030 », **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention «Territoire Durable 2030», les avenants et tout document en lien avec l'Appel à Manifestation d'Intérêt «Territoire Durable 2030» et **SOLLICITE** les subventions pouvant être obtenues par EPN dans le cadre de cet appel à manifestation.

Contrat de Ville - Programmation 2019 - 3ème Phase - Subventions

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. ETTAZAOUI.

M. Driss ETTAZAOUI

Merci, M. le Président. Bonsoir à toutes et à tous.

Il s'agit de la troisième et dernière phase, pour l'année 2019, des subventions aux associations.

Il vous est proposé de verser à un certain nombre d'associations, dont les noms figurent dans le projet de délibération, un montant de 34 150 € pour solder l'enveloppe 2019 dans le cadre de la politique de la ville et auprès des trois quartiers prioritaires de la ville.

M. Guy LEFRAND

Dossier classique. Y a-t-il des oppositions ? M. MANÉ.

M. Abdoulaye MANÉ

Merci M. le Président.

J'ai des questions concernant l'association Solidarité Citoyenne. J'ai du mal à saisir la frontière entre deux ateliers, Ateliers Français Langue Étrangère et Ateliers Alpha.

Ma question est la suivante : est-il possible d'avoir la pièce d'identité de cette association ?

Quand je fais la recherche, cela renvoie à une autre association.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. ETTAZAOUI.

M. Driss ETTAZAOUI

À ma connaissance, M. MANÉ, aucune association ne porte une pièce d'identité. Aussi, si vous voulez les contrôler, je vous invite à le faire dans les rues du quartier de La Madeleine.

Je ne sais pas quel est la teneur ou la nature de votre question. Si vous pouvez m'éclairer, cela m'irait bien.

Concernant la deuxième question sur les ateliers Français Langue Étrangère (FLE), ces cours sont réglementés et donc sanctionnés par l'Office français de l'immigration et de l'intégration. C'est donc une nécessité pour ceux qui souhaitent s'intégrer. Concernant la deuxième opération, il s'agit d'ateliers de socialisation autour de l'écriture et de la lecture.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. MANÉ.

M. Abdoulaye MANÉ

Peut-être avez-vous mal saisi le terme « pièce d'identité ». Je ne demande pas l'objet, M. ETTAZAOUI. Ce que je veux savoir, c'est de quelle association il s'agit exactement, en prenant par exemple le Journal Officiel. Son origine est le cadet de mes soucis.

M. Driss ETTAZAOUI

C'est la première fois que l'on me parle de l'origine d'une association. Dites-moi exactement ce que vous avez à l'esprit, ce que vous entendez par là, en mettant des mots sur ce que vous pensez, si tant est que vous soyez en capacité de le faire, M. MANÉ. Cela fait deux fois que je vous demande de répéter la question et cela fait deux fois que la question reste pour moi relativement obscure.

M. Guy LEFRAND

M. MANÉ va préciser sa question de la pièce d'identité.

M. Abdoulaye MANÉ

M. ETTAZAOUI, j'ai bien dit que je ne parlais pas de l'origine. Quand on prend le Journal Officiel, on sait que telle association a été créée tel jour et que son siège se trouve à tel endroit. C'est ce que je demande. Je ne demande pas l'origine géographique des personnes qui composent cette association, M. ETTAZAOUI.

M. Guy LEFRAND

Je pense que, si vous avez lu le Journal Officiel, tout y figure.

M. Driss ETTAZAOUI

Si vous me posez la question du siège de l'association, je peux vous dire qu'il est rue de Rugby. Si vous me demandez le nom du président, je peux vous le donner également, pour bien connaître le tissu associatif. Est-ce cela vos questions ? Zakaria BERTOUNE est le président de l'association Solidarité Citoyenne et ses locaux sont rue de Rugby.

Cela satisfait-il votre curiosité ?

M. Guy LEFRAND

Il veut peut-être le 06 aussi. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire

- **DÉCIDE**, au titre du financement Politique de la ville, le versement des subventions figurant dans le tableau ci-annexé, pour un montant total proposé de **34 150 €** et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

Contrat de Ville d'Évreux Portes de Normandie - Protocole d'engagements renforcés et réciproques 2019-2022 - Avenant

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. ETTAZAOUI.

M. Driss ETTAZAOUI

Merci M. le Président.

Il s'agit du protocole d'engagements renforcés et réciproques pour 2019-2022. L'État a choisi de proroger les contrats de ville de deux ans. Autrement dit, ils courent désormais de 2014 jusqu'à 2022. Nous avons précisé le cadre d'intervention, qui est le même que le cadre d'intervention que nous avons signé avec l'ensemble de nos partenaires en 2015. On pourrait même dire qu'un certain nombre d'opérations ont été réalisées. C'est là une délibération de forme souhaitée par nos amis de l'État.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous ne critiquons pas toujours l'État. Y a-t-il des oppositions ? Adopté.

Le Conseil communautaire

- **VALIDE** l'avenant au Contrat de Ville d'Évreux Portes de Normandie portant sur le Protocole d'engagements renforcés et réciproques 2019-2022 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant afférent, ainsi que les contrats et avenants éventuels à intervenir.

CISPD - Programmation 2019 - 2ème phase – Subventions

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Driss ETTAZAOUI

Il s'agit de la compétence facultative qu'est le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, pour lequel nous vous demandons, dans le cadre d'un deuxième phasage, des subventions pour l'AVEDE/ACJE - ne me demandez pas qui est le président ni où est l'adresse sociale – pour un montant de 1 400 €.

M. Guy LEFRAND

Vous voyez, vous ne faites pas d'effort. Y a-t-il des oppositions ? Adopté.

Le Conseil communautaire

- **DÉCIDE**, au titre de la politique portée par EPN dans le cadre du CISPD le versement des subventions ci-après pour un montant total proposé de 1 400 € :

Orientations CISPD	Porteurs	Projets	Montants
Réduction des risques d'exposition des jeunes à la délinquance / promotion de la citoyenneté.	AVEDE ACJE	Animation de l'exposition de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) sur la responsabilité pénale des 13/18 ans. Mise en place dans 2 collèges de l'agglomération de l'exposition de la PJJ sur la responsabilité pénale des mineurs 13/18 ans et animation du support par l'association AVEDE ACJE (6 interventions par collège)	1 000 €
Lutte contre les violences intra familiales et protection de l'enfance	AVEDE ACJE	Soutien à la formation sur l'écoute non suggestive. Interventions de l'AVEDE ACJE dans le cadre de la mise en place d'une formation sur l'écoute non suggestive proposée à l'ensemble des acteurs en lien avec la jeunesse du territoire (ATSEM, services jeunesse, collèges, gendarmerie...). Il s'agit de faciliter les contacts entre les acteurs, leur donner une démarche commune sur la gestion de l'information préoccupante. L'intervention de l'AVEDE ACJE porte sur le contexte institutionnel, le cadre juridique et les évolutions législatives.	400€
Total 2ème phase			1400 €

- **et AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels

Cohésion sociale et territoriale - Programmation 2019 - 3ème phase – Subventions

M. Guy LEFRAND

M. DERRAR.

M. Mohamed DERRAR

Merci M. le Président, chers collègues.

Il s'agit tout simplement de la troisième phase de subventions pour la cohésion sociale et territoriale. L'enveloppe de 150 920 € a déjà fait l'objet de deux phases. Il reste un delta de 5 690 € à ce jour. Nous vous proposons d'accompagner un projet du SIVU CIGALE à hauteur de 4 090 €, ce qui laisse un delta de 1 600 € sur cette enveloppe.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions ? Adopté.

Le Conseil communautaire

- **DÉCIDE** au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement de la subvention ci-après, pour un montant total de 4 090 €

PORTEUR	Territoire d'intervention	Intitulé et descriptif de l'action	Part EPN	Coût total du projet
Association « File en Scène »	SIVU CIGALE / Les Baux Ste Croix	Ateliers théâtre <i>Création d'un spectacle qui parle du « vivre ensemble » et dont la fabrication même se fonde sur le vivre ensemble. Mise en place d'ateliers théâtre avec les familles, les enfants (2 classes CM 1 et CM2) ainsi que les adultes dans le but de créer une pièce de théâtre fin 2020.</i>	4 090€	15 210€
TOTAL			4 090€	18 660€

- **et AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

Associations ABRI et ADS Insertion - Atelier et Chantier d'Insertion - Subventions de fonctionnement 2019

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. DERRAR.

M. Mohamed DERRAR

Il s'agit du renouvellement de la subvention d'accompagnement aux associations l'ABRI et ADS, que nous avons réunies sur cette enveloppe, comme nous nous y étions engagés il y a quelques mois de cela, de manière à établir un équilibre sur cette enveloppe qui vient accompagner et soutenir des projets d'insertion. À la base, l'ABRI percevait une subvention de 15 000 € et l'association ADS, qui nous a rejoints suite à la fusion des deux territoires, une subvention de 2 000 €. Nous vous proposons aujourd'hui d'équilibrer l'enveloppe en attribuant 12 000 € à l'ABRI et 5 000 € à l'association ADS.

M. Guy LEFRAND

M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

N'était-il pas possible de rééquilibrer autrement, c'est-à-dire en abondant le budget de la subvention d'ADS sans pour autant baisser celle de l'ABRI ?

Deuxième question. J'ai essayé de comparer les quelques rares éléments de bilan que nous avons, mais les deux bilans ne sont pas tout à fait de même nature. S'agissant de l'ABRI, on nous annonce 25 sorties enregistrées, dont 4 CDI, 1 contrat de professionnalisation, 1 CDD de moins de 6 mois et 2 formations qualifiantes. S'agissant d'ADS, à laquelle nous redonnons un peu d'argent, nous avons en termes de sorties 3 abandons, 5 CDD de moins de 6 mois et 3 formations pré-qualifiantes, mais nous n'avons pas le total des sorties.

Or, si je lis un peu plus haut, l'agrément d'ADS est pour 37 ETP et, en 2018, 100 personnes ont travaillé au sein de l'ACI, dont 80 % de femmes. Cela veut-il dire que les sorties sont de l'ordre d'une cinquantaine ? J'aimerais avoir ces précisions. Pour le reste, j'aimerais savoir si techniquement il est impossible de maintenir la subvention de l'ABRI tout en augmentant celle d'ADS, parce que, dans les deux cas, nous avons affaire à des ateliers qui sont très importants, me semble-t-il, dans le domaine de l'insertion.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes d'accord.

M. Mohamed DERRAR

Complètement.

M. Guy LEFRAND

Attendez, s'il vous plaît, nous allons entendre toutes les interventions.

Mme SAMSON

Je voudrais simplement dire que je ne participerai pas au vote.

M. Guy LEFRAND

Pour éclairer tout le monde.

Mme SAMSON

Parce que je travaille dans une section d'ADS. En revanche, je pourrais répondre à la question.

M. Guy LEFRAND

Allez-y.

Mme SAMSON

Les CDDI durent six mois et peuvent être renouvelés. Au bout de six mois, un an ou deux ans, de toute façon, ils sortent.

M. Gérard SILIGHINI

J'entends bien.

M. Guy LEFRAND

Allez-y, je vous donne la parole.

M. Gérard SILIGHINI

Je le sais, j'ai travaillé dans ce domaine-là aussi, mais pour les besoins de la comparaison, j'aimerais bien que les bilans de sorties soient donnés sous la même forme pour l'ABRI et pour ADS. Ce n'est pas le cas. Nous avons le nombre de sorties global de l'ABRI qui est de 25 mais nous n'avons pas le nombre global de sorties pour ADS. Je pense que nous devrions l'avoir aussi.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. DERRAR, avez-vous des réponses ?

M. Mohamed DERRAR

S'agissant de la première question concernant l'enveloppe de 15 K€, je rappelle qu'il s'agissait d'un souhait, souvent formulé en 1^{ère} commission. On m'a fait remarquer que l'ABRI absorbait la majeure partie de l'enveloppe ou en tous cas bénéficiait d'un peu plus de largesses. Nous nous étions engagés à ce moment-là à réfléchir et à travailler pour voir comment faire pour aider davantage ADS sans mettre en péril les projets d'actions de l'ABRI, qui, rappelons-le, a un nombre d'insertions plus important et mène des actions un peu plus « grosses ».

Or, il n'était pas question d'augmenter l'enveloppe. Vous savez comment sont les finances, vous maîtrisez certainement mieux que moi les chiffres, ce n'est pas mon domaine. Quand j'ai une enveloppe de 15 K€ à laquelle je ne peux pas déroger en l'augmentant, je fais avec ce que j'ai. Ce que nous avons fait, c'est que nous avons travaillé des mois avec ADS pour essayer de trouver des solutions et apporter une réponse valable. Le projet de l'association est aujourd'hui en construction et en discussion, et il pourrait peut-être conduire à ce que cette enveloppe soit à l'avenir augmentée et partagée à 50-50, ce qu'il faudra que nous décidions ensemble car ce n'est pas moi qui peux prendre seul la décision de l'augmenter. Par conséquent, la proposition qui vous est faite aujourd'hui va dans ce sens, pour ne pas d'emblée faire une réduction un peu trop importante sur les projets de l'ABRI qui dépendent de cette enveloppe et pour accompagner un peu plus ADS afin de la développer et d'arriver peut-être à un taux de réussite et de sorties au même niveau que ceux de l'ABRI.

Quant au chiffre total de sorties, je vous donne là les éléments que j'ai sous les yeux mais il n'en reste pas moins que s'il est besoin du chiffre total de sorties, nous pouvons l'avoir, et je vous le ferai parvenir avec grand plaisir dans les jours qui viennent.

M. Guy LEFRAND

L'avez-vous ?

M. Mohamed DERRAR

Nous l'avons pour l'ABRI mais pas pour ADS.

M. Guy LEFRAND

Je vous redonne la parole, M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

Je souscris tout à fait à l'objectif qui est de soutenir fortement ADS. ADS est sur le secteur de l'ancienne communauté de communes de Saint André. Elle fait un travail remarquable. Elle fait à peu près le même travail que ID Vets', que l'on connaît davantage sur Évreux. Donc je n'ai aucun souci à cet égard.

Simplement quand on dit que l'on veut rééquilibrer voire peut-être faire moitié-moitié, peut-être faut-il aussi regarder les choses d'un peu plus près. Que pèse ADS en termes de budget par rapport à sa subvention ? Que pèse l'ABRI en termes de budget par rapport à sa subvention ? Ce sont des éléments que nous n'avons pas. Quelle est la palette et l'étendue des activités de l'ABRI ? Quelle est la palette et l'étendue des activités d'ADS ? C'est aussi quelque chose que nous n'avons pas.

Alors, j'aurais bien une suggestion, M. le Président, même si les finances sont ce qu'elles sont et même si je crains les foudres de Bruno GROIZELEAU : une dépense de 3 000 € supplémentaire, puisque nous sommes dans le vent des décisions modificatives, est-elle vraiment inconcevable à l'échelle de l'Agglomération ? Ne pouvons-nous pas d'ores et déjà donné ces 3 000 € à ADS, maintenir la subvention de l'ABRI et prendre le temps de regarder de près tous ces éléments que je viens d'évoquer et dont nous ne disposons pas.

M. Guy LEFRAND

Écoutez, c'est très simple, j'entends vos demandes, j'entends vos attentes. Dans ce cas-là nous allons retirer la délibération pour qu'elle soit plus précise et nous la voterons en décembre. Je rappelle simplement que le budget de l'ABRI s'élève à 6 M€, donc qu'ils touchent 12 K€ ou 15 K€, cela ne changera pas fondamentalement leur avenir, alors que pour ADS je pense qu'il s'agit d'un sujet important.

Nous n'allons pas modifier cela en séance, mais je veux bien que nous y regardions car j'entends vos arguments. Donc, à ce moment-là, nous la passerons en décembre, le temps de regarder et de vous donner tous les éléments.

M. Gérard SILIGHINI

Premier point : je sais que le budget de l'ABRI est énorme, cette association ayant pris en charge un certain nombre de dossiers tels que le foyer pour jeunes travailleurs. C'est quelque chose d'important. Il est vrai que ces 15 K€ ne représentent pas grand-chose sur son budget de 6 M€. Vous me direz que 15 K€ - et a fortiori 3 000 € - ne représentent pas non plus grand-chose sur le budget de l'Agglomération. Cependant, des associations comme l'ABRI ou ADS cumulent un certain nombre de subventions qui sont là, action par action, parce que nous ne pouvons les subventionner finalement qu'au titre des actions. Je crois qu'il faut garder cela en tête. Là où je parlais de budget global et de proportion, c'était pour répondre d'une certaine façon aux propos de M. DERRAR qui dit que nous aidons énormément l'ABRI avec 15 K€ alors que nous n'aidons pas beaucoup ADS.

M. Mohamed DERRAR

Pardon, ce n'est pas moi qui dis que nous l'aidons énormément. Je rappelais que, pendant les commissions, Mme HANNOTEUX notamment – pardonnez-moi de vous citer – a systématiquement fait cette remarque, en disant qu'il y en avait marre que l'ABRI absorbe tout. Je me suis engagé à revoir le dossier et à discuter avec d'autres pour voir comment apporter des réponses. Nous avons rencontré ADS, nous avons discuté des solutions. Nous n'allions pas augmenter la subvention simplement pour augmenter, il fallait voir aussi la teneur des projets qu'ils avaient. C'est cette proposition, qui a été discutée avec les uns et les autres, que nous vous faisons aujourd'hui.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vais donc donner la parole à Mme HANNOTEAUX qui a été citée.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Je n'ai jamais dit que nous en avons marre de l'ABRI. Il ne faut pas exagérer quand même. Ce que j'ai dit plusieurs fois, c'est qu'effectivement l'ABRI, qui est à Évreux, avait un budget très important et que d'autres associations avaient besoin aussi de financements du fait de leur plus petite taille. Mais je n'ai jamais dit que nous en avons marre de l'ABRI. Que ce soit marqué dans le compte rendu ! Je ne supporte pas qu'on parle à ma place.

M. Mohamed DERRAR

Je ne parle pas à votre place comme vous ne pouvez pas parler à ma place, ce n'était pas l'objet, et je suis désolé si cela a été mal interprété.

M. Guy LEFRAND

C'était difficile de bien l'interpréter.

M. Mohamed DERRAR

Ce n'était pas dans ce sens que j'entendais le mot « marre ».

M. Guy LEFRAND

D'accord. Une dernière intervention de M. SILIGHINI et je conclurai si vous le voulez bien.

M. Gérard SILIGHINI

J'accepterais volontiers que nous reportions cette délibération à décembre pour être plus amplement informés, sous réserve toutefois que nous soyons certains, puisque la question semble se poser de façon urgente et précise pour ADS, que ce retard ne pénalise pas l'une ou l'autre des associations.

M. Guy LEFRAND

C'est le risque.

M. Gérard SILIGHINI

Auquel cas, je préférerais – et je réitère mon propos – que nous amendions cette délibération de manière à donner 15 K€ à l'ABRI et 5 K€ à ADS.

M. Guy LEFRAND

Après en avoir délibéré avec mon ministre des finances, nous acceptons cet amendement. Comme quoi cela ne sert à rien de s'énerver. Je ne parlais pas de vous en l'occurrence, M. SILIGHINI. Je vous propose donc un amendement : 15 K€ pour l'ABRI et 5 K€ pour ADS. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je préfère les débats comme cela, c'est toujours plus intéressant. N'en redemandez pas non plus à chaque fois car mon ministre va me tuer.

Le Conseil communautaire

- **ATTRIBUE (Mme SAMSON ne prend pas part au vote) une subvention de fonctionnement de 15 000 € à l'association l'ABRI au titre de la Ressourcerie et 5 000 € à l'association ADS Insertion au titre du fonctionnement, AUTORISE le Président à SIGNER les conventions afférentes avec les opérateurs et avenants éventuels et à PROCÉDER au versement échelonné des sommes afférentes selon les termes de la convention avec chaque opérateur.**

Autos Partners Solidaire – Entreprise d'insertion Garage solidaire - Subvention d'aide au démarrage

M. Guy LEFRAND

Continuons avec Autos Partners Solidaire.

M. Mohamed DERRAR

Il s'agit du projet de garage solidaire que nous vous avons déjà présenté. Nous vous proposons aujourd'hui de verser une subvention d'aide au démarrage, comme nous l'avons fait pour d'autres sur cet axe de l'insertion et de l'accompagnement, à hauteur de 20 K€ au titre du fonctionnement, au garage solidaire porté par la plateforme mobilité d'EPN.

M. Guy LEFRAND

Vous ne nous demandez pas plus cette fois-ci, nous sommes d'accord. Adopté. Merci.

Le Conseil communautaire

- **ATTRIBUE** à l'Entreprise d'Insertion AUTOS-PARTNERS SOLIDAIRE, une subvention d'aide au démarrage de 20 000 € au titre du fonctionnement, **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention afférente avec l'opérateur et les avenants éventuels et à **PROCÉDER** au versement échelonné des sommes afférentes selon les termes de la convention avec l'opérateur.

CICERONE - Entretien du parc VELOO - Acquisition d'outils et de matériels - Subvention exceptionnelle

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : CICERONE et le parc VELOO.

M. Mohamed DERRAR

Comme vous le savez, CICERONE apporte son aide et son savoir-faire pour l'entretien des vélos dans le cadre du projet VELOO. L'engagement pris au départ se voit multiplié par deux car nous passons à cent vélos. Par conséquent, nous vous proposons d'octroyer une subvention exceptionnelle de 5 000 € à CICERONE afin de pallier cet imprévu dû à l'augmentation des vélos et au succès de ce projet.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions ? Adopté.

Le Conseil communautaire

- **OCTROIE** une subvention exceptionnelle de 5 000 € à CICERONE pour l'acquisition de matériel, au titre de l'année 2019 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels à intervenir.

La PEPITE - Mise à Disposition des associations CURSUS et CICERONE pour les années 2019-2020 - Convention

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. DERRAR.

M. Mohamed DERRAR

Il ne s'agit pas d'une subvention mais d'un renouvellement pour la mise à disposition de locaux pour les associations CURSUS et CICERONE à la PEPITE.

M. Guy LEFRAND

Je pense que cela ne fera pas débat. Il s'agit d'un renouvellement classique. Merci.

Le Conseil communautaire

- **DÉCIDE** la mise à disposition des associations CURSUS et CICERONE, des locaux de la PEPITE, à titre gracieux, pour 2019 et 2020 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions d'occupation précaire et tout document à intervenir avec les associations CURSUS et CICERONE.

École de Production - Association Éducation et Formation - Subvention d'investissement 2019

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Mohamed DERRAR

Il s'agit du deuxième versement pour l'École de Production que nous nous sommes engagés à accompagner sur trois ans à hauteur de 90 K€, soit 30 K€ par an. Nous vous demandons tout simplement l'autorisation de verser la deuxième partie, soit 30 K€.

M. Guy LEFRAND

Nous avons déjà voté le principe. Cette école de production fonctionne d'ailleurs très bien, les premières évaluations sont très positives. Y a-t-il des oppositions ?

Je vous remercie.

Merci M. DERRAR.

Le Conseil communautaire

- **ATTRIBUE** une subvention de 30 000 € au titre de l'investissement à Education et Formation pour l'École de Production, **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention afférente avec l'opérateur et les avenants éventuels et à **PROCÉDER** au versement échelonné des sommes afférentes selon les termes de la convention avec l'opérateur

Commune de Saint André de l'Eure - Application de l'Article 55 de la Loi SRU - Renouvellement de la demande d'exemption période 2020/2022

M. Guy LEFRAND

Nous revenons à M. HUBERT, dont c'est décidément la fête ce soir.

M. Xavier HUBERT

Merci M. le Président.

La délibération n°33 porte sur la situation de la commune de Saint André de l'Eure.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, cette commune entre dans le champ d'application de l'article 55 de la loi SRU, loi indiquant que sur toutes communes de plus de 3 500 habitants il doit y avoir un minimum de 20% de logements dits sociaux. La commune de Saint André n'atteint pas ce pourcentage. Elle a déjà sollicité en 2017 une dérogation au paiement de la pénalité qui correspondrait à cette insuffisance. Depuis, deux lois sont venues pour assouplir en quelque sorte les conditions dans lesquelles on apprécie la situation des communes.

La loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 dit, pour résumer, que dans un secteur détendu comme celui de Saint André de l'Eure, on peut solliciter une exemption de cette pénalité, à condition de prouver ou d'établir que la commune n'est pas reliée à des bassins d'emplois ou des bassins d'activités par des réseaux de transport en commun suffisamment denses. La délibération expose que, même s'il y a des communications, elles ne sont pas denses au point que la commune puisse ne pas bénéficier de cette exemption. Deuxième règle : la loi ELAN du 23 novembre 2018 est venue modifier le mode de calcul du pourcentage de logements sociaux en intégrant notamment les locations-accessions PSLA. L'ensemble de ces assouplissements nous font penser que nous avons des chances raisonnables d'obtenir du Préfet, auquel nous devons solliciter cette dérogation, l'exemption, pour la commune de Saint André, de la pénalité prévue par l'article 55 de la loi SRU.

M. Guy LEFRAND

M. le Maire de Saint André est-il d'accord ? Ce n'est pas mal. Comme quoi, quand nous pouvons accompagner les communes. Y a-t-il des oppositions ? Adopté.

Le Conseil communautaire

- **SOLLICITE** auprès du Préfet de Département, l'exemption de l'application de l'article 55 de la loi SRU pour la commune de Saint-André-de-l'Eure, sur la période triennale 2019-2022.

Droit commun - SAIEM AGIRE – Commune d'Évreux - Madeleine Tranche 4 - 141 logements - Réhabilitation thermique et amélioration de l'accessibilité - Subvention communautaire 10%

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : la SAIEM AGIRE.

M. Xavier HUBERT

La SAIEM AGIRE se propose, pour la tranche 4 de La Madeleine qui concerne 141 logements collectifs, de faire une réhabilitation thermique et une amélioration de l'accessibilité. Vous avez la description des travaux qui pourraient être faits. Il a fallu notamment, par rapport à un premier schéma de travaux, ajouter un certain nombre de ces travaux (isolation des terrasses en toiture, pose de garde-corps) et, pour favoriser l'accessibilité, prévoir trois ascenseurs dans les bâtiments à réhabiliter. Le total de ce budget de travaux est à la hausse et représente un montant de 1 870 000 € TTC. Il est sollicité une subvention à hauteur de 10%, c'est-à-dire 187 K€, arrondis à 170 K€, un peu moins de 10%.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions ?

Le Conseil communautaire

- **DÉCIDE** d'accorder à la SAIEM AGIRE une subvention communautaire de 170 000,00 €, représentant 10% du coût d'opération, destinée à financer les travaux de réhabilitation thermique et d'amélioration de l'accessibilité de 141 logements de la tranche 4 de la Madeleine, situés Square Baudelaire à Évreux, **DÉCIDE** le versement de la subvention sur plusieurs exercices budgétaires selon le calendrier ci-après :
 - 2020 : 40 000 €
 - 2021 : 60 000 €
 - 2022 : 70 000 € ; il est toutefois précisé que ce versement du solde de la subvention sera réajusté selon le coût réel de fin d'opération, si celui-ci est inférieur à celui mentionné dans la présente délibération et **DÉCIDE** la création de l'AP/CP suivante :

Montant de l'AP (arrondi)	CP 2020	CP 2021	CP 2022
170 000 €	40 000 €	60 000 €	70 000 €

Droit Commun - SAIEM AGIRE - Commune d'Évreux - Verderie - Réhabilitation thermique et résidentialisation - 21 logements - Madeleine TR4 - Réhabilitation thermique et amélioration de l'accessibilité - Garanties d'emprunts 20%

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Xavier HUBERT

Le dossier suivant est vraiment complémentaire de celui qui vient d'être adopté. En effet, nous sommes sollicités pour offrir notre garantie d'emprunt sur les bâtiments de la tranche 4 de La Madeleine pour lesquels nous avons voté une subvention de 10% mais également sur une autre disposition, la Verderie, qui appartient également à la SAIEM AGIRE et pour laquelle nous avons déjà voté une subvention. Le total de ces réhabilitations forme un montant de 2 250 000 € et nous proposons, selon les critères que nous avons adoptés ensemble, de garantir les emprunts à hauteur de 20%.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire

- **DÉCIDE** d'accorder à la SAIEM AGIRE, une garantie communautaire à hauteur de 20% des emprunts contractés auprès de la Caisse d'Épargne de Normandie, d'un montant total de 2 250 000 euros, soit une garantie de 450 000 €, pour le financement des opérations suivantes :
 - Réhabilitation thermique et résidentialisation de 21 logements de la Verderie sis 3 rue de Garambouville à Évreux ;
 - Réhabilitation thermique et amélioration de l'accessibilité de 141 logements de Madeleine Tr4 sis Square Paul Verlaine à Évreux.

Habitat et Humanisme - Association loi 1901 - Subvention de Fonctionnement 2019

M. Guy LEFRAND

Une petite subvention pour Habitat et Humanisme.

M. Xavier HUBERT

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 3 500 € à cette association qui a reçu 76 demandes de logement l'année dernière et a accompagné 83 familles en grande difficulté, en grande précarité. L'Agglomération travaille avec cette association depuis 2003.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions ? Je vous remercie.

Merci M. HUBERT.

Le Conseil communautaire

- **DÉCIDE** l'octroi d'une subvention à Habitat et Humanisme d'un montant de 3 500,00 € au titre de l'année 2019.

Déchets textiles - Convention de partenariat EPN / Association ADS Insertion - Subvention de fonctionnement

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme COULONG.

Mme Rosine COULONG

Bonsoir à toutes et à tous.

Nous allons continuer avec ADS Insertion, association que vous connaissez.

Depuis 2018, l'association doit faire face à la fin de la gratuité du traitement par incinération des déchets textiles qui ne peuvent être valorisés autrement. Cette gratuité décidée par le SETOM (Syndicat Mixte pour l'Élimination et le Traitement des Ordures Ménagères) a pris fin en avril 2018. Cette charge financière supplémentaire pourrait remettre en cause le rôle de cet opérateur dans la filière de la gestion des déchets sur le territoire de l'EPN. Dans ce cadre, l'association ADS Insertion demande un soutien financier pour le traitement de ses déchets textiles ultimes. Ce soutien représente un montant annuel d'environ 14 200 €. Un plafond maximum a été fixé pour le remboursement des coûts de traitement. Il correspond à la quantité de déchets textiles ultimes de l'année de référence 2018. Il est quand même préférable d'aider ADS qui fait un travail énorme plutôt que de retrouver tous ces textiles dans nos poubelles, qui seraient dans ce cas directement incinérés, et pour lesquels, donc, nous devrions directement payer le SETOM. Je vous propose donc de verser cette somme de 14 200 € à ADS.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. RANGER.

M. Michel RANGER

Je voulais remercier Mme la Vice-présidente du SETOM de nous donner cette information.

M. Guy LEFRAND

Elle n'était pas vice-présidente quand cela a été décidé par le SETOM en avril 2018, M. RANGER.

M. Michel RANGER

Je voudrais savoir si cette disposition que je trouve normale peut être aussi multipliée sur les autres secteurs de l'agglomération qui font les mêmes actions.

Mme Rosine COULONG

C'est déjà le cas notamment avec ID Vets', et ils nous fournissent à chaque fois les documents nécessaires pour percevoir la subvention.

M. Michel RANGER

Merci.

M. Guy LEFRAND

Cela a déjà été voté il y a quelques mois en Conseil communautaire. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire

- **OCTROIE** à l'association ADS Insertion une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 14 500 euros pour l'incinération par le SETOM des déchets textiles ultimes et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et tout document relatif à cette subvention.

Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières - Adoption des nouveaux statuts du syndicat

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. COCHON.

M. Michel COCHON

Bonsoir.

Il s'agit de l'adoption des nouveaux statuts du Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières. Le périmètre du Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières (SBV4R) a fait l'objet d'un arrêté inter-préfectoral en date du 22 décembre 2017. Les précédents statuts ont été validés le 16 octobre 2018 en conseil syndical, et approuvés par EPN en conseil communautaire du 19 décembre 2018. Cependant, ils ont ensuite été remis en cause par la Préfecture pour des raisons de légalité. Auparavant, chaque syndicat avait sa modalité financière. Il a donc été demandé à ce nouveau syndicat de faire une harmonisation.

Cette harmonisation se traduit par un calcul de la participation des membres selon une clé de répartition basée sur les critères suivants :

- 1/3 de l'EPCI pour la population des communes membres avec actualisation des chiffres INSEE au 1^{er} janvier de chaque année
- 1/3 de l'EPCI pour la superficie dans les sous bassins versants inclus dans le périmètre du SBV4R
- 1/3 de l'EPCI pour le linéaire de rivières, à l'exclusion des fossés.

Ce mode de calcul se retrouve dans tous les syndicats de bassin versant. Il vous est également demandé de reconduire les délégués actuels, dont les noms sont les suivants :

Titulaires :

Mme Danièle VIBOUD (Croth)

M. Jean-Pierre GATINES (Garennnes-sur-Eure)

Mme Julie DESPLAT-VERWAERDE (Marcilly-sur-Eure)

Suppléants :

M. Jean Louis CLERC (Croth) (en remplacement de Noël DUFLOS)

M. Gilbert LETENEUR (Garennnes-sur-Eure)

M. Jean-François VERDIER (Marcilly-sur-Eure)

Le seul changement tient au remplacement de M. Noël DUFLOS qui est démissionnaire.

M. Guy LEFRAND

Merci. Tout le monde est-il d'accord ? Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire

- **APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières (SBV4R), **DÉCIDE** de transférer au SBV4R les missions 1, 2 et 8 de la compétence GEMA :

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès ;

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

- **et RECONDUIT** en qualité de représentants titulaires et suppléants d'Évreux Portes de Normandie au sein du SBV4R :

Titulaires :

Mme Danièle VIBOUD (Croth)

M. Jean-Pierre GATINES (Garennnes-sur-Eure)

Mme Julie DESPLAT-VERWAERDE (Marcilly-sur-Eure)

Suppléants :

M. Jean Louis CLERC (Croth) (en remplacement de Noël DUFLOS démissionnaire)

M. Gilbert LETENEUR (Garennnes-sur-Eure)

M. Jean-François VERDIER (Marcilly-sur-Eure)

Gravigny - Règlement d'assainissement d'EPN - Application de l'article 12 - Participation financière au bénéfice de Mme Hubert Huguette

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. DOSSANG.

M. Guy DOSSANG

Merci M. le Président.

L'article du 12 du règlement d'assainissement précise qu'il y a obligation de se raccorder dans un délai de deux ans après la création d'un réseau d'assainissement. Tout immeuble situé en contrebas d'un réseau communautaire qui le dessert, doit être considéré comme raccordable ; un dispositif de relevage des eaux usées est alors nécessaire. La propriété de Madame Hubert Huguette, domiciliée 34 bis, rue Jean Jaurès à Gravigny étant antérieure, l'article 12 précise qu'il y a une participation financière à l'acquisition de cette installation de relevage sur la base de 2 500 €. Dans le cas présent le coût étant de 2 814 € TTC, EPN versera 2 500 €, le reste étant à la charge du propriétaire. Il est donc demandé de décider de participer à ce financement à hauteur de 2 500 €. Avis favorable de la 2^e commission.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des oppositions ?

Le Conseil communautaire

- **DÉCIDE** de participer financièrement à hauteur de 2 500€, à l'installation d'un poste de relevage par Mme Hubert Huguette à Gravigny, conformément à l'article 12 du règlement d'assainissement.

Aviron - Création de deux postes de refoulement - Convention de mise à disposition EPN/Aviron

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant concerne deux postes de refoulement.

M. Guy DOSSANG

Il s'agit d'une convention de mise à disposition dans le cadre de la troisième tranche d'extension des réseaux d'assainissement d'Aviron. Il est prévu l'implantation de deux postes de refoulement sur une partie des parcelles appartenant à la commune, respectivement de 40 et de 130 m². La commune d'Aviron ayant délibéré favorablement le 2 juillet 2019, il est demandé d'autoriser M. le Président à signer cette convention de mise à disposition.

M. Guy LEFRAND

Êtes-vous d'accord ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, dans le cadre de la création de deux postes de refoulement, à **SIGNER** avec la Commune d'Aviron, la convention de mise à disposition d'une partie des parcelles cadastrées AC 25 et AB 131, à savoir une superficie respective d'environ 40m² et 130 m² à prendre sur leur superficie totale nécessaire à l'implantation de deux postes de refoulement par EPN.

Évreux - Résidence de la Sablonnière - Passage de réseaux - Convention de servitude EPN/Copropriétaires de la résidence

M. Guy LEFRAND

Le passage de réseaux à la Sablonnière.

M. Guy DOSSANG

Dans le cadre de la réhabilitation des réseaux humides, EPN doit procéder au renouvellement des réseaux eaux usées, eau potable et eaux pluviales d'une partie de la résidence de la Sablonnière. EPN devant passer le réseau par une sente appartenant à la copropriété, il est donc nécessaire de passer une convention de servitude de passage entre EPN et les copropriétaires de la résidence la Sablonnière. EPN prendra en charge les frais d'acte nécessaire. Il vous est demandé de bien vouloir autoriser le Président à signer la convention.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions ?

Adopté.

Le Conseil communautaire

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de servitude de servitude de passage de réseaux à intervenir entre Évreux Portes de Normandie et les copropriétaires de la Résidence de la Sablonnière ou tout document à intervenir, dans le cadre de passage de réseaux dans la copropriété.

Fonds de Solidarité Habitat (FSH) Volet Eau - Subvention 2019

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Guy DOSSANG

Conformément à la loi, le Département a mis en place un Fonds de Solidarité Habitat (FSH). Ce fonds comporte un volet « Solidarité Eau », destiné à apporter une aide aux ménages en situation de précarité, afin de préserver ou garantir leur accès à l'eau. Les partenaires financeurs contribuent à ce dispositif au titre de leurs missions de service public. Il est donc prévu de passer une convention entre le Département de l'Eure et EPN, la contribution étant fixée à 5 000 € pour cette année. Les aides pour Évreux Sud ont représenté, sur ce volet eau, un montant de 3 395 € pour EPN sur un total de 16 489 € d'aides accordées.

Il est demandé d'autoriser M. le Président à signer la convention de partenariat avec le Département. Avis favorable de la 2^e commission.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions ? Adopté.

Le Conseil communautaire

- **VERSE** au Conseil départemental de l'Eure, au titre du FSH – Volet eau – 5 000 € pour l'année 2019 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de partenariat à passer avec le Conseil Départemental.

Eau potable/assainissement collectif/assainissement non collectif - Territoire d'EPN - Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public - Année 2018

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant est le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau.

M. Guy DOSSANG

Il y en a pour une heure et demie. Soyons sérieux.

EPN ayant repris la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2018, nous avons cinq rapports : EPN (ex GEA), EPN secteur sud (ex SAEP du Plateau de Saint André), Mousseaux Neuville, Muzy et Bois le Roy.

Quelques chiffres.

Le prix TTC du service au mètre cube pour 120 m³ est de :

- 2,44 € pour EPN/ex GEA,
- 1,77 € pour EPN ex SAEP
- 1,93 € pour Mousseaux Neuville
- 2,97 € pour Muzy
- 1,80 € pour Bois le Roy

S'agissant de la qualité de l'eau, les indicateurs indiquent une bonne qualité de l'eau sur l'ensemble du périmètre. Les conclusions sanitaires de l'ARS indiquent que l'eau distribuée en 2018 est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés à l'exception de quelques dépassements bactériologiques ponctuels observés sur l'eau distribuée. Concernant le rendement du réseau d'eau potable, des valeurs sont observées entre 42,9% et 81,5%, un travail important est lancé pour améliorer toutes les variables permettant l'amélioration de cet indicateur.

S'agissant de la protection de la ressource, l'objectif est d'atteindre une valeur moyenne de 80% pour s'assurer d'une bonne protection de la ressource naturelle. L'atteinte de cet objectif se traduira par des investissements importants qui sont déjà identifiés budgétairement.

6 931 494 m³ ont été prélevés sur 2018 contre 6 870 886 m³ en 2017.

Assainissement collectif

Concernant l'assainissement collectif, l'année 2018 a été l'année durant laquelle le périmètre du service assainissement collectif a augmenté. En plus de l'exploitation par la régie, le service a effectué le suivi de trois contrats d'exploitation : deux contrats de Délégation de Service Public pour les ouvrages de Garennes-sur-Eure, Mesnil-sur-L'Estrée ainsi que de Saint Germain sur Avre et un marché de prestation de service pour les ouvrages de Saint-André-de-L'Eure, de La Couture Bousse, de Prey, Les Authieux et de Croth.

En termes de performance épuratoire, le CTEU, les stations d'épuration de Miserey et de Caugé ont été classées conformes par rapport aux normes européennes et locales.

En revanche, la station d'épuration du Boulay Morin, bien qu'elle ait été classée conforme aux normes européennes, a été déclarée non conforme vis-à-vis des normes locales. Cette non-conformité est due à un écart sur le paramètre Demande Chimique en Oxygène. Les capacités de la station étant dépassées, l'efficacité du traitement s'en trouve dégradée.

Territoires exploités par un prestataire extérieur :

Sur le territoire de l'Ex-CCPN, l'entretien et l'exploitation des réseaux et des sites de traitement ont été confiés à Veolia, par la passation :

- d'un marché de prestation de service pour les communes de Saint André-de-l'Eure, La Couture Bousse, Croth, Prey et les Authieux;
- d'un contrat d'affermage pour la commune de Garennes-sur-Eure.

Sur le territoire de l'ex-SYAC (Saint-Germain-sur-Avre et Mesnil-sur-l'Estrée), l'entretien et l'exploitation des réseaux et des sites de traitement ont été confiés à SUEZ, par la passation d'un contrat d'affermage.

Le prix du m³ de l'eau assainie n'a pas augmenté. Les montants 2017 ont été reportés sur 2018.

Assainissement non collectif

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif dessert 12 709 habitants.

Un bref rappel sur les compétences exercées au SPANC :

Le contrôle des installations est obligatoire dans quatre cas :

- lors des cessions immobilières
- lors des dépôts de permis de construire avec un contrôle de conception
- lors de la réalisation de travaux neufs avec un contrôle de bonne exécution
- lors des contrôles de bon fonctionnement organisés tous les 8 ans.

En 2018, les principales interventions réalisées par le service assainissement non collectif ont été les suivantes :

- 153 contrôles de conception,
- 136 contrôles de réalisation,
- 430 contrôles de vente,
- 103 vidanges.

L'activité a été plutôt normale, avec une légère augmentation des contrôles de réalisation, puisque nous étions à 88 en 2017.

Perspective 2019 : Pour 2019, l'uniformisation de la tarification est un enjeu majeur.

J'en viens à la synthèse des études et travaux neufs des réseaux.

M. Guy LEFRAND

Faites-nous une synthèse.

M. Guy DOSSANG

Je synthétise mais j'ai tout de même deux ou trois chiffres à vous donner.

M. Guy LEFRAND

Mais tout le monde a eu les rapports.

M. Guy DOSSANG

Études et travaux neufs des réseaux

Le service a procédé :

- au renouvellement de 1 400 mètres de réseaux d'eau potable et de 124 branchements (dont certains en plomb),
- à l'extension de 85 ml de réseau d'eau potable à Caugé (à 421 €/m),

- aux réhabilitations et au renforcement hydraulique de 900 m de réseau d'assainissement à Évreux, rues du docteur Oursel, David, Tisserands etc. (à 70 €/m)

Je pourrais vous en donner comme cela jusqu'à demain.

M. Guy LEFRAND

Je vous fais une totale confiance.

M. Guy DOSSANG

J'en viens au dernier rapport.

BAC Iton

Évreux Portes de Normandie, en tant que gestionnaire d'eau potable, a la responsabilité d'assurer la distribution d'une eau de qualité. C'est pourquoi, EPN porte la maîtrise d'ouvrage de la démarche de protection de la ressource en eau potable, appliquée sur les captages prioritaires au titre du Grenelle. Le programme d'actions BAC Iton répond à un double objectif :

- Protéger la ressource en eau potable
- Préserver durablement la viabilité des exploitations agricoles qui s'engagent dans ces mesures de protection.

Un certain nombre d'ateliers ont été faits. 51 agriculteurs se sont engagés dans le programme de reliquats azotés. 5 agriculteurs se sont engagés dans une expérimentation « colza associé ». Vous avez tout dans le rapport.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup. Avez-vous des remarques, des observations ? M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

J'aurais une observation, deux questions sans doute de détail et une question plus large.

Quand je compare, en regardant essentiellement les chiffres de l'ex GEA et de l'ex SAEP, puisque nous sommes sur des dimensions au-delà de 10 000, j'observe premièrement que plus c'est cher, moins c'est bien. Le prix de l'eau est de 2,44 €/m³ pour EPN/ex GEA et de 1,77 €/m³ pour l'ex secteur Saint André. Le contrôle sanitaire est à 99,5% pour l'ex GEA contre 100% pour le secteur Saint André pour les paramètres physico-chimiques. Le rendement du réseau de distribution est de 68,90% contre 71,60%. L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 65,10% contre 76,50%. Apparemment, la corrélation est ce que j'appellerais une corrélation inverse.

Au-delà de cette remarque un peu rapide, je voudrais que le rapporteur me précise ce que sont l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable et l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau. J'aimerais pouvoir comprendre ces deux indices-là.

J'observe, et j'en viens à ma question plus large, que le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est beaucoup plus important sur l'ex GEA que sur le secteur Saint André. Je me demande donc combien de temps et combien d'argent il faudrait pour que nous arrivions à un réseau aussi performant sur l'ex GEA que sur l'ex secteur Saint André. Ce n'est pas un objectif insupportable, me semble-t-il. Combien de temps, combien d'argent ?

M. Guy LEFRAND

Merci. M. HÉROUARD.

M. Jean-Paul HÉROUARD

Je voulais savoir si l'entreprise qui a été retenue fait la purge des bouts de réseaux. Je suis un ancien président, je sais de quoi je parle.

M. Guy LEFRAND

Personne n'en doute.

M. Jean-Paul HÉROUARD

J'ai vu vos agents travailler sur Reuilly pour réparer une fuite, comme je suis la dernière maison et que c'est en pente, j'ai eu le cas, ça n'a pas été purgé.

M. Guy LEFRAND

M. DOSSANG.

M. Guy DOSSANG

S'agissant du rendement, il faut aussi regarder la longueur du réseau. Il est de plus de 1 000 km sur l'ex GEA alors qu'il est beaucoup moins important sur le secteur Saint André.

Les casses de 2019 sont malheureusement beaucoup plus importantes sur les communes qui ne sont pas venues chez nous. C'est un premier point. Deuxième point : au niveau du rendement, il est vrai qu'il est à 68,90%. Je pense qu'en 2019 il va être nettement meilleur. Nous avons commencé à mettre en place la sectorisation sur La Madeleine, sachant que là, par endroits, nous avons des rendements de 25 à 30%. Les travaux ont été faits. Même si nous n'avons que quelques centaines de mètres, cela va certainement se sentir. Pour les deux autres questions de Gérard SILIGHINI, je vous ferai une réponse très précise par écrit.

M. Guy LEFRAND

Et si vous voulez des renseignements, nous pouvons aussi vous organiser un rendez-vous avec la responsable du service.

M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

Dans le contexte actuel où l'on ne cesse de parler d'environnement, et à raison, quand je vois un indice d'avancement de la protection de la ressource en eau qui est de 65% à l'ex GEA, de 76% à l'ex secteur de Saint André et de 80% à Mousseaux Neuville, je voudrais quand même bien savoir ce que cela cache. J'ai envie que l'on me dise les choses clairement. Notre ressource en eau est-elle ou non protégée ?

M. Guy LEFRAND

M. DOSSANG.

M. Guy DOSSANG

Elle est protégée. Il faut aussi se repérer au nombre d'habitants : 85 419 contre 828, ce n'est pas tout à fait la même chose.

M. Gérard SILIGHINI

Ce n'est pas tout à fait la même chose, cela fait plus de kilomètres, nous sommes d'accord. Cela fait des captages plus puissants, nous sommes d'accord aussi. Mais j'imagine que les budgets ne sont pas non plus du tout les mêmes.

M. Guy LEFRAND

Je n'ai pas tous les chiffres en tête sur ce sujet mais ce que je sais, très clairement, c'est que lorsque nous sommes arrivés, le taux était autour de 64% et qu'il est aujourd'hui à 68%. Nous avons progressé, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. En tous cas nous sommes passés de 64 à 68%.

M. Gérard SILIGHINI

Je peux l'entendre, mais ce que je demande, puisque l'on parle beaucoup dans cette enceinte de l'harmonisation, c'est combien de temps et combien d'argent seront nécessaires pour réussir à harmoniser les résultats que nous avons là, par le haut bien évidemment – nous n'allons pas demander à Saint André de faire des fuites.

M. Guy LEFRAND

Nous ferons une règle de trois et nous vous donnerons la réponse.

Nous prenons acte de ce rapport en nous engageant à donner la réponse à M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

Surtout sur l'avancement de la protection de la ressource en eau, qui est un point très important.

M. Guy LEFRAND

Je vous l'ai dit : en cinq ans nous avons largement progressé par rapport à ce qui était lorsque nous sommes arrivés.

Le Conseil communautaire

- **PREND ACTE** des Rapports annuels 2018 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif d'Évreux Portes de Normandie, **PREND ACTE** des Rapports annuels 2018 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable des communes de Bois le Roy, de Muzy, de Mousseaux Neuville et du secteur sud EPN (ex SAEP du Plateau de Saint-André)

Commune de Gravigny - Assainissement en traverse sur RD 155 - Subvention d'équipement

M. Guy LEFRAND

M. MOLINA. Nous avons quatre dossiers d'assainissement en traverse, vous nous faites les quatre en même temps.

M. Michel MOLINA

Merci.

Nous avons quatre assainissements en traverse. Il s'agit de délibérations classiques sur ces projets.

La commune de Gravigny réalise sur la RD155 des travaux subventionnables à hauteur de 100 K€. La subvention du 40% du Département s'élève à 40 K€. La participation classique de 35% d'EPN s'élève à 21 K€.

La commune de Grossoeuvre réalise sur la RD 547 des travaux subventionnables à hauteur de 15 326 €. La subvention du Département est de 6 130 € et celle d'EPN de 3 218,60 €.

La commune de La Couture Boussey réalise des travaux sur la RD 551. La dépense subventionnable est de 100 K€. La subvention du Département est de 40 K€ et celle d'EPN de 21 K€.

La commune de Normanville réalise des travaux sur la RD 155. La dépense subventionnable est de 12 654,70 €, le Département en prenant 5 061,88 € et EPN, 2 667,49 €.

Ces délibérations ont été présentées lors de la dernière réunion de la commission Voirie et ont reçu un avis unanimement favorable.

M. Guy LEFRAND

Concernant la délibération n°44, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire

- *DÉCIDE, dans le cadre des travaux d'assainissement en traverse à réaliser sur la RD 155, le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Gravigny (21 000 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux.*

Commune de Grossoeuvre - Assainissement en traverse sur RD N° 547 - Route de Jumelles - Subvention d'équipement

M. Guy LEFRAND

Même vote.

Le Conseil communautaire

- *DÉCIDE, dans le cadre des travaux d'assainissement en traverse à réaliser sur la RD 547, le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Grossoeuvre (3 218,60 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux.*

Commune de La Couture Boussey - Assainissement en traverse sur RD 551 - Subvention d'équipement

M. Guy LEFRAND

Même vote.

Le Conseil communautaire

- *DÉCIDE, le dans le cadre des travaux d'assainissement en traverse à réaliser sur la RD 551, le versement d'une subvention d'équipement à la commune de La Couture Boussey (21 000 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux.*

Commune de Normanville - Assainissement en traverse sur RD n° 155 - Allée des oliviers - Subvention d'équipement

M. Guy LEFRAND

Même vote.

Le Conseil communautaire

- *DÉCIDE, dans le cadre des travaux d'assainissement en traverse à réaliser sur la RD 155, le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Normanville (2 657,49 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux.*

Arnières-sur-Iton - Réaménagement du centre-bourg - Délégation de Maîtrise d'ouvrage à EPN – Convention EPN/Arnières sur Iton

M. Guy LEFRAND

Dossier n°48, M. MOLINA.

M. Michel MOLINA

Cette délibération concerne la commune d'Arnières-sur-Iton, qui souhaite réaménager son centre-bourg. Il y a déjà eu une opération tous corps d'état équivalente sur la commune de Miserey. Cette délibération concerne une délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune à EPN pour travailler sur les esquisses tous corps d'état de l'aménagement de son centre-bourg.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des oppositions ? Adopté. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire

- **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à EPN, les avenants et tous les actes à intervenir avec la commune d'Arnières-sur-Iton, dans le cadre de l'opération d'aménagement situé dans le centre-bourg d'Arnières.

Budget 2019 - Décision modificative 1

M. Guy LEFRAND

Nous passons aux finances.

M. GROIZELEAU.

M. Bruno GROIZELEAU

Le premier dossier concerne la décision modificative n°1 au budget 2019.

Budget principal

Sur le budget principal, je ne vais pas descendre toutes les lignes, vous avez eu le temps de les voir.

Fonctionnement

Recettes

Vous avez des plus et des moins en recettes. Les moins que vous trouvez, par exemple les 179 K€ et les 303 K€ viennent de la compétence Enfance, pour laquelle nous avons fait un budget en pensant avoir cette compétence toute l'année. C'est au prorata temporis que nous aurons par exemple la CAF.

Bonnes nouvelles : les taxes d'enlèvement des ordures ménagères rapportent 100 K€ de plus et la CVAE 150 K€ de plus, soit 250 K€ de fiscalité en plus.

La dotation de compensation réforme TP, qui est une nouvelle dotation de l'État, forme une recette de 450 K€. Et l'État nous verse aussi, en compensation de la taxe professionnelle, 150 K€. Ce qui veut dire que l'État nous a versé 600 K€ de plus.

Autre bonne nouvelle : TransUrbain nous a versé des dividendes cette année, à hauteur de 99 K€.

Ce qui est négatif, la fiscalité reversée AC, est lié à toute la partie voirie que nous nous étions engagés à reverser et à l'ajustement des AC suite à la CLECT qui s'est réunie au mois de juin.

Voilà pour ce qui concerne les produits.

Dépenses

Dans les dépenses, il est à noter que nous avons 155 K€ de moins en dépenses liés essentiellement à l'annulation de crédits inscrits pour l'exercice de la compétence Enfance. C'est toujours l'Enfance qui nous pollue un peu cette année.

L'inscription de 79 K€ de plus concerne l'entretien des entrées de ville et des espaces verts de certaines ZAC et des travaux urgents.

À la ligne 62878 (274 K€), il convient de rajouter 258 400 € concernant les conventions par EPN pour l'utilisation des déchetteries d'Ivry-la-Bataille et de la Madeleine de Nonencourt. En plus de ces 258 K€, il faut prévoir des fonds en vue du remboursement des fluides des bâtiments mis à disposition.

Au chapitre 012, sont inscrits 400 K€ de plus, qui correspondent au dépassement prévisionnel des crédits disponibles, lié à l'évolution des prises de compétences, à différentes mobilités, et recrutements, aux reliquats de rémunérations à verser aux agents du service Enfance-Jeunesse et à l'impact de la réévaluation du GVT. Il faut dire aussi que nous avons eu beaucoup de remplacements sur la Petite-Enfance/Enfance cette année et que nous ne pouvons pas jouer sur les dates et qu'il faut tout de suite remplacer. Nous avons donc un dépassement de 400 K€. Je vous donnerai tout de même un chiffre, mes chers collègues : les ressources humaines, les charges de personnel s'élèvent au total à 33 M€. Alors, 400 K€, ce n'est pas beaucoup par rapport à 33 M€.

Une écriture qui me fait plaisir : il convient d'inscrire 200 K€ de charges financières en prévision d'une renégociation d'un emprunt structuré datant de 2008. Compte tenu des conditions extrêmement favorables que nous avons eues, nous pouvons sortir de cet emprunt risqué. Il faut évidemment payer une soule qui sera de 200 K€, mais au moins cet emprunt sera maintenant sécurisé. Je vous avais dit qu'il ne restait plus que deux emprunts qui n'étaient pas sécurisés mais, après cette opération, il n'en restera plus qu'un.

Nous avons 110 K€ de titres annulés sur les exercices antérieurs. Il s'agit d'une opération d'ordre comptable neutre puisqu'une recette du même montant est escomptée.

Voilà pour la partie Fonctionnement, passons à la partie Investissement.

Investissement

En investissement, vous voyez des grosses sommes, pour un total de 4,5 M€, mais en fait cela concerne deux projets.

Le premier est une avance versée sur commandes immobilisations d'un montant de 263 K€, liée aux travaux du futur centre dentaire dont nous avons parlé. Vous verrez tout à l'heure dans les AP/CP qu'il y a un début de travaux prévu cette année et un complément sur l'exercice suivant.

Toutefois, ce qu'il y a surtout en dépenses dans cette partie investissement, c'est la clôture de la zone de Cambolle. Nous allons clôturer et reprendre les encours sur le budget principal. Comptablement, c'est très important pour nous. Je vous rebats les oreilles avec ces déficits de zones depuis le début du mandat. Nous étions, à l'arrêté comptable de 2018, à 18 M€ de déficit puisque nous avons acheté pour 4 M€ sur le Long Buisson 3. Nous avons un déficit sur Cambolle. La CRC, quand elle est venue, nous a dit que nous avons trop de zones qui dormaient. Celle de Cambolle était en sommeil depuis un bout de temps, donc nous la repassons dans le budget principal. Les encours, puisqu'un prêt avait été fait pour cette zone – ce qu'il ne faut jamais faire – vont tomber dans l'encours principal. Mais, de toute façon, cela revient exactement à la même chose puisque c'est le budget principal qui faisait une avance aux budgets Zones. Comptablement c'est très important ; financièrement, c'est exactement la même chose. Vous retrouvez donc cela dans le budget principal, avec des gros montants, puisque nous avons éclaté ce budget Cambolle et que 91% du budget Cambolle est sur le budget principal et que les compléments sont sur le budget Eau et Assainissement.

Budget Assainissement

Sur le budget Assainissement, nous avons 80 K€ de travaux supplémentaires, sans incidence sur l'équilibre budgétaire, et correspondant à des branchements neufs eaux usées sur le chantier les Loges Évreux Saint Michel.

En investissement, il s'agit de Cambolle pratiquement pour la totalité.

Budget SPANC

Sur le budget SPANC, nous avons une petite somme, par rapport à celles que nous venons de voir, inscrite sur des crédits nécessaires aux frais de gestion, puisque nous avons décidé aussi d'aller plus loin dans le coût de l'eau et de l'assainissement, en nous rapprochant vraiment d'une comptabilité analytique, et que tout ce qui relève des ressources humaines, finances, informatique est éclaté et est mis sur les budgets annexes. Là, par exemple, vous avez 16 K€ ; nous en avons mis également au budget Eau et au budget Assainissement.

ZAC de Cambolle

Vous voyez le pendant de ce dont j'ai parlé tout à l'heure pour le budget principal et les autres budgets. Vous voyez la clôture de la ZAC, ce qui ne veut pas dire que nous n'avons plus de terrains à commercialiser.

Nous sommes bien d'accord, n'est-ce pas ? C'est seulement comptable. Les terrains, lorsqu'ils seront vendus, seront inscrits dans le budget principal. Il reste encore sur Cambolle sud, d'après l'estimation des Domaines, 1 M€ et sur Cambolle nord, 30 hectares. Quand ces 30 hectares seront vendus, cela fera des recettes qui seront portées au budget principal.

ZAC du Long Buisson 3

Il s'agit de régulariser une erreur d'écriture et d'imputation qui a été faite lors du BS.

ZAC de la Rougemare

Il s'agit d'inscrire 1 475 € afin de permettre de solder une facture engagée et rattachée sans TVA.

Budget Économie

Pour le budget Économie, il s'agit d'inscrire 2 500 € de titres annulés sur exercice antérieur. J'en ai terminé de cette présentation de la DM n°1.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. LEPINTEUR. Il est là.

M. Ollivier LEPINTEUR

Je suis là. La dernière fois, j'ai cru que M.GROIZELEAU ne serait pas au téléphone. Je pensais qu'il serait là, mais il est intervenu vers 22 heures 30 par téléphone. Si je l'avais su, je serais resté, croyez-moi.

J'aimerais une précision, M. le Vice-président. Vous n'êtes pas obligé de m'apporter la réponse ce soir. Lors du compte administratif, vous avez annoncé une baisse de la dette de 400 K€ à l'arrêt des comptes au 31 décembre, avec un reste à réaliser de 18 M€ - j'avais donné à peu près 16 M€ - que vous avez financé au BS par l'emprunt à hauteur de 14 M€. Là on augmente encore l'emprunt de 4 M€. J'aimerais savoir si nous sommes bien d'accord sur le chiffre, M. GROIZELEAU, si nous sommes bien sur 25 M€ d'emprunt, 4 M€ de remboursement de dette, soit un endettement pour l'année 2019 de 21 M€ pour l'Agglomération.

M. Bruno GROIZELEAU

Les services ont-ils noté la question, car je ne répondrai pas à M. LEPINTEUR ?

Il fait partie de la commission des finances, il ne vient jamais et ne s'excuse même pas. Ces questions-là pourraient être débattues en commission des finances. Jusqu'en novembre 2018 il venait mais depuis qu'il a changé de couleur, nous ne le voyons plus et il ne s'excuse pas. Je ne répondrai pas.

En commission des finances, comme peuvent en témoigner mes collègues, on peut me poser toutes les questions, je réponds à toutes les questions. Je respecte tout le monde. Mais pas vous.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. NOGARÈDE ou Mme HANNOTEAUX.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Ce n'est pas du même registre. Quand j'entends le vice-président dire que « l'enfance nous pollue », je suis choquée.

M. Bruno GROIZELEAU

Non, non.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Vous avez dit cela. Vous avez dit : « l'enfance nous pollue ». Écoutez-moi deux secondes. Quand on parle comme cela, pour moi c'est insupportable.

M. Bruno GROIZELEAU

Mme HANNOTEAUX.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Je voulais vous le dire.

M. Guy LEFRAND

Laissez-la finir.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Même si effectivement il y a des problèmes par rapport à cela, on ne dit pas que « l'enfance nous pollue ». Cela me choque. Je voulais vous le dire.

M. Bruno GROIZELEAU

Vous l'avez dit. Nous parlons du budget. À Saint Sébastien nous avons la compétence Enfance et j'en suis très fier. Nous faisons tout pour l'enfance. Mais je parle ici des comptes et quand il y a une modification, cela pollue nos comptes puisque nous avons prévu d'avoir la CAF jusqu'à la fin de l'année. Je regarde Jean-Pierre MOREL. Si je prends les sommes que la CAF nous donne pour une année, il ne va pas être très content, puisqu'il a récupéré la compétence Enfance à partir du 1^{er} septembre.

M. Jean-Pierre MOREL

Et je tiens à récupérer l'argent.

M. Guy LEFRAND

On crée les polémiques que l'on peut.

M. VEYRI.

M. Timour VEYRI

Ce n'est pas du tout pour polémiquer.

M. Guy LEFRAND

Non, jamais.

M. Timour VEYRI

Merci M. le Président.

S'agissant de la question des présences dans les commissions et dans telle ou telle réunion, je pense qu'il faut que nous fassions attention. Il y a un contentieux entre vous deux, il n'y a pas de difficulté. Mais il faut tout de même que nous fassions attention aux messages que nous portons à l'extérieur de l'Agglomération. On dit tout le temps que les jeunes ne s'investissent pas assez dans la vie locale, mais les jeunes travaillent. Nous ne pouvons pas nous caler systématiquement sur l'agenda du président ou du vice-président. C'est la difficulté, et il faut aussi respecter cela. Cela me semble important. C'est tout ce que je voulais dire.

M. Guy LEFRAND

Surtout quand on travaille à Paris.

M. Bruno GROIZELEAU

Puis-je répondre à Timour VEYRI ? Je vais répondre à M. VEYRI calmement.

Je suis tout à fait d'accord avec vous, c'est parfois très difficile. Celui qui a polémique plus que moi, c'est quand même M. LEPINTEUR, qui n'a pas donné une image très belle de notre assemblée en communiquant dans la presse. Il faut voir ce qu'il a dit dans la presse. Si tout le monde agit comme moi, je fais augmenter l'abstention, alors qu'à Saint Sébastien, on vote à 80%, et je donne des voix à Emmanuel CAMOIN, qui doit être content. Ce n'est quand même pas moi qui l'ai écrit. Alors, ensuite, pour revenir sur les horaires, je suis tout à fait d'accord avec vous, mais ce qui me semble bizarre, c'est ce que je viens de dire, à savoir que, quand il était proche de la majorité, cette personne pouvait se libérer pour assister à toutes les commissions des finances et que maintenant je ne le vois plus. C'est cela qui me surprend.

M. Guy LEFRAND

Oui. On dira que c'est un hasard.

M. Christophe ALORY

Une précision : vous n'êtes pas le seul à travailler, il y a beaucoup de personnes qui participent aux réunions qui travaillent.

M. Guy LEFRAND

Merci M. ALORY. Ensuite, Raphaël NORBLIN.

M. Raphaël NORBLIN

M. VEYRI, je suis content de vous entendre dire que les jeunes travaillent, et je dirai même que les jeunes qui travaillent, contrairement à vous régulièrement, vont jusqu'au bout des conseils communautaires, quitte le lendemain à se lever à 5 heures 30 du matin. Alors oui, les jeunes travaillent et en plus souvent ils sont maires.

M. Guy LEFRAND

Merci. Voilà qui remet les pendules à l'heure. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire

- **ADOPTÉ** la décision modificative n°1.

Budget 2019 - Décision modificative 1 - Création d'AP/CP et d'AE/CP

M. Guy LEFRAND

Les AP/CP, M. GROIZELEAU.

M. Bruno GROIZELEAU

Vous savez que les AP/CP sont là pour se déformer au fil des projets.

La première est une création pour la réhabilitation du musée, une AP/CP de 230 K€, dont 15 K€ pour l'année 2019 et 2015 K€ pour 2020.

Nous avons une AE/CP de 104 K€ concernant la maintenance des photocopieurs, qui commencera surtout en 2020 pour se poursuivre en 2021, 2022.

Au budget Eau, nous avons une modification de l'AE/CP concernant l'externalisation de la facture d'eau, et c'est tout de même une grosse somme puisque nous ajoutons aux 3 774 708 € une somme de 986 860 €, pour arriver à 4 761 568 €. Vous avez le détail.

Cependant, dans la partie Assainissement, nous retirons le montant de 1 449 232 € que nous avons prévu à l'AP, que nous remettons à zéro.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des oppositions ? Adopté à l'unanimité.

Le Conseil communautaire

- **ADOPTÉ** dans le cadre de la décision modificative n°1, la création et les ajustements des AP/CP et AE/CP.

CLECT – Approbation du rapport du 25 juin 2019

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : la CLECT.

M. Bruno GROIZELEAU

La CLECT s'est réunie le 25 juin. J'étais avec vous au téléphone. J'y étais à 22 heures 30 mais j'y étais aussi à 17 heures pour la CLECT. Le rapport de la CLECT a donc été présenté, il a également été présenté aux différentes communes, nous devons donc maintenant valider les montants de la CLECT. Vous les avez tous, je ne vais pas revenir dessus.

M. Guy LEFRAND

Nous en avons parlé en conférence des maires.

M. Bruno GROIZELEAU

Il s'agissait surtout du montant définitif pour la Petite Enfance et du montant provisoire de l'Enfance.

M. Guy LEFRAND

Le débat a eu lieu dans différentes instances. Y a-t-il des oppositions ? Adopté.

Le Conseil communautaire

- **ADOPTÉ** le rapport adopté par la Commission locale d'évaluation des charges transférées réunie le mardi 25 juin 2019.

Attributions de compensation 2019 – Approbation du montant définitif

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : les attributions de compensation.

M. Bruno GROIZELEAU

Les attributions de compensation pour l'année 2019 s'inscrivent dans la suite logique de la CLECT. Par rapport au document que vous avez et au document de la CLECT, la CLECT a validé ces chiffres de transfert de compétences mais ne pouvait pas décider – car seul le Conseil communautaire le peut – de l'annulation de la part voirie entrant dans le calcul des attributions de compensation des communes contributives au budget d'EPN. Toutes les communes qui étaient contributives depuis le début de l'ex GEA se voient gommer complètement cette partie voirie. Les montants vous sont joints.

Je pense qu'en commission des finances et en conférence des maires nous en avons déjà largement parlé.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions ? Adopté à l'unanimité.

Le Conseil communautaire

- **FIXE** le montant des attributions de compensation définitives 2019 versées aux communes conformément aux propositions du Rapport de la CLECT adopté à la majorité qualifiée des communes membres, et **DÉCIDE** l'annulation de la « part voirie » entrant dans le calcul des attributions de compensation des communes contributives au budget d'EPN (détail dans tableau annexé).

Mise en place du dispositif de péréquation intercommunale - Fonds de concours en fonctionnement aux communes

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : la péréquation intercommunale et les fonds de concours en fonctionnement.

M. Bruno GROIZELEAU

Le dossier suivant concerne la mise en place du dispositif de péréquation intercommunale.

M. Guy LEFRAND

Sujet majeur.

M. Bruno GROIZELEAU

Sur le budget initial 2019, une somme de 300 K€ était prévue en dotation de solidarité communautaire. Or, nous ne pouvons pas avoir deux systèmes de dotation de solidarité communautaire, puisque les communes ex GEA ont cette dotation de solidarité communautaire et que les 300 K€, qui étaient exceptionnels, étaient fléchés pour aider les douze nouvelles communes et les 25 de l'ex CCPN qui avaient perdu en dotations d'État.

Il a donc été décidé de mettre cette année, en exceptionnel, 300 K€ de fonds de concours de fonctionnement. Je rappelle que le fonds de concours de fonctionnement concerne l'entretien courant des bâtiments, ce n'est pas de l'investissement mais bien du fonctionnement, et que pour avoir 50 il faut avoir une dépense de 100. Vous avez au dos la répartition de ces 300 K€ sur les 37 communes. Chaque conseil municipal doit délibérer pour pouvoir obtenir ces sommes-là. Ensuite, il vous faudra faire un certificat administratif et joindre dans un deuxième temps le justificatif des sommes que vous avez.

Par exemple, si je prends la première commune, Acon, dont le montant du fonds de concours en fonctionnement est de 6 842,03 €, il faudra donc qu'elle justifie environ 14 K€ de charges de fonctionnement sur les bâtiments (mairie, salle des fêtes, stade, cimetière, etc.).

Nous en avons aussi largement parlé lors de la commission des finances, mais retenez qu'il s'agit d'une aide exceptionnelle pour cette année et qu'il faut que vos conseils municipaux délibèrent le plus vite possible.

M. Guy LEFRAND

C'est un débat que nous avons largement eu en commission, en réunion, en groupe de travail et en conférence des maires. Si vous êtes d'accord, je vous propose de délibérer.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Bravo M. GROIZELEAU, une fois de plus, à l'unanimité.

Le Conseil communautaire

- **DÉCIDE** le versement, à titre exceptionnel, aux communes de l'ex-CCPN et aux 12 communes adhérentes à EPN au 1^{er} janvier 2018, des fonds de concours en fonctionnement suivants, et ce dans la limite de 50 % du coût net de fonctionnement de leurs équipements :

Origine "ante" adhésion EPN	Code INSEE	Communes	Montant du fonds de concours en fonctionnement
12	27002	ACON	6 842,03 €
12	27181	COURDEMANCHE	7 281,33 €
12	27206	DROISY	6 684,51 €
12	27254	FONTAINE-SOUS-JOUY	8 667,90 €
12	27350	ILLIERS-L'EVEQUE	8 691,03 €
12	27358	JOUY-SUR-EURE	7 558,46 €
12	27390	MARCILLY-LA-CAMPAGNE	9 047,22 €
12	27406	MESNIL-SUR-L'ESTREE	10 059,09 €
12	27411	MOISVILLE	5 716,56 €
12	27419	MOUETTES	7 723,10 €
12	27423	MUZY	7 939,12 €
12	27548	SAINT-GERMAIN-SUR-AVRE	9 271,75 €
		Sous-total	95 482,10 €
CCPN	27027	AUTHIEUX	5 968,87 €
CCPN	27073	BOIS-LE-ROI	9 053,94 €
CCPN	27111	BRETAGNOLLES	6 069,02 €
CCPN	27144	CHAMPIGNY-LA-FUTELAYE	5 917,23 €
CCPN	27154	CHAVIGNY-BAILLEUL	7 252,00 €
CCPN	27183	COUTURE-BOUSSEY	13 755,34 €
CCPN	27193	CROTH	9 705,23 €
CCPN	27220	EPIEDS	6 192,68 €
CCPN	27256	FORET-DU-PARC	6 720,58 €
CCPN	27259	FOUCRAINVILLE	6 915,05 €
CCPN	27271	FRESNEY	5 615,80 €
CCPN	27277	LA BARONNIE	7 444,07 €
CCPN	27278	GARENNES-SUR-EURE	13 569,19 €
CCPN	27301	GROSSEOEUVRE	9 538,44 €
CCPN	27309	HABIT	6 982,41 €
CCPN	27360	JUMELLES	5 749,92 €
CCPN	27368	LIGNEROLLES	5 944,36 €
CCPN	27391	MARCILLY-SUR-EURE	11 249,04 €
CCPN	27421	MOUSSEAUX-NEUVILLE	7 660,42 €
CCPN	27478	PREY	8 737,02 €
CCPN	27507	SAINT-ANDRE-DE-L'EURE	20 044,94 €
CCPN	27544	SAINT-GERMAIN-DE-FRESNEY	5 322,24 €
CCPN	27555	SAINT-LAURENT-DES-BOIS	5 789,07 €
CCPN	27621	SEREZ	6 444,57 €
CCPN	27177	COUDRES	6 876,49 €
		Sous-total	204 517,90 €
		Total général	300 000,00 €

Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

M. Guy LEFRAND

Enfin, la délibération que vous attendez tous.

M. Bruno GROIZELEAU

Celle-ci passe toujours à l'unanimité.

M. Guy LEFRAND

Normalement, elle passe à l'unanimité.

M. Bruno GROIZELEAU

Nous sommes non plus sur les fonds de concours de fonctionnement mais d'investissement. Je vais vous faire grâce de la lecture de tous les projets ; il y en a quand même 74. Ce soir, nous allons délibérer pour 880 445,51 €. Il y a de très belles sommes.

M. Guy LEFRAND

Qu'allez-vous nous prendre comme exemple ?

M. Bruno GROIZELEAU

Pour Saint Sébastien, les fonds de concours s'élèvent à 140 K€.

M. Guy LEFRAND

Prenez Sacquenville.

M. Bruno GROIZELEAU

Je voulais prendre Foucrainville par exemple. À Foucrainville, qui compte 90 habitants, nous donnons quand même 32 841,75 €.

M. Guy LEFRAND

Parce qu'ils le valent bien.

M. Bruno GROIZELEAU

Ce qui montre bien que tout le monde peut avoir ces fonds de concours.

M. Guy LEFRAND

Heureusement !

M. Bruno GROIZELEAU

Nous arrivons donc à un total de 1 864 000 € dépensés. Avec la rallonge que nous avons votée au budget supplémentaire de 400 K€, il reste une enveloppe de 536 K€. Exceptionnellement, comme nous sommes en année électorale et qu'il n'y aura pas de conseil sur les trois premiers mois, nous passerons des fonds de concours au mois de décembre.

M. Guy LEFRAND

Il faudra tout de même voter le budget.

M. Bruno GROIZELEAU

Donc, si vous avez des fonds de concours en attente, dépêchez-vous, nous allons les passer en décembre. Pour l'instant, il reste encore 535 K€ disponibles sur l'enveloppe 2019.

M. Guy LEFRAND

Attendez, il y a des demandes de prise de parole. Peut-être y a-t-il des gens qui ne veulent pas voter. M. BROCHOT.

M. Bernard BROCHOT

Je voudrais reprendre M. GROIZELEAU. Il dit que tout le monde peut accéder aux fonds de concours, mais non, je le dis et je le répète, quand on n'a pas le premier centime, on ne peut pas avoir le deuxième.

M. Guy LEFRAND

Merci. Ensuite, dans le fond, est-ce Mme HAGUET VOLCKAERT ? Non, M. DE LANGHE, pardon.

M. Christian DE LANGHE

Je veux bien faire une demande de fonds de concours mais j'ai fait une demande de devis pour des poteaux incendie et je l'attends toujours.

M. Bruno GROIZELEAU

Vous devez avoir une estimation.

M. Christian DE LANGHE

J'ai une estimation.

M. Bruno GROIZELEAU

Envoyez la demande avec l'estimation et nous corrigerons avec le bon montant. Il vaut mieux se positionner.

M. Guy LEFRAND

Je vais quand même les faire voter car nous n'avons pas voté. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire

- **DÉCIDE** le versement des fonds de concours en investissements suivants :
 - 2 208 €, soit 29,52% du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour le projet « Écoles Numériques » (financement Éducation Nationale),
 - 2 880 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour le remplacement des buts de football du stade Maurice Debas,

- 15 931 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bretagnolles pour l'extension de la salle des fêtes (refus DETR),
- 1 904,47 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Chavigny-Bailleul pour la réhabilitation des plafonds de la mairie,
- 1 428,63 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Chavigny-Bailleul pour la réhabilitation des sanitaires de la mairie,
- 3 213 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Chavigny-Bailleul pour la réhabilitation électrique de la mairie,
- 9 008 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Chavigny-Bailleul pour le remplacement et la création de points d'eau incendie,
- 2 207,06 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour la mise aux normes des équipements de sécurité et de modernisation des systèmes d'éclairage et d'hygiène des locaux de la salle des fêtes, de la cantine scolaire et de l'école de musique (refus Département),
- 9 660 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Épièdes pour la création d'un accès PMR à la salle des associations (refus DETR),
- 9 782 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Épièdes pour la fermeture du local technique (refus DETR),
- 30 588,96 €, soit 50% du coût du projet, à la commune d'Évreux pour le programme 2019 d'aménagement des cimetières et la création du guichet unique du pôle vie civique et citoyenne,
- 14 065 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Évreux pour la réfection des façades de la Maison des Arts,
- 61 638,97 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Évreux pour les équipements scéniques du Théâtre Legendre,
- 42 592,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Évreux pour le remplacement de l'ascenseur de l'Hôtel de Ville,
- 12 215 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Évreux pour la réfection de la toiture des serres – phase 2,
- 5 745,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Évreux pour la cour de l'école Henri Wallon,
- 1 550 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour l'aménagement d'un espace bibliothèque à l'école,
- 32 841,75 €, soit 40,32% du coût HT du projet, à la commune de Foucrainville pour l'aménagement des abords de la mairie et de l'église avec accès PMR (financement Département et refus DETR),
- 777,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gauciel pour l'acquisition d'un broyeur,
- 148,80 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Grosseoeuvre pour l'acquisition d'une boucle à induction magnétique pour la mairie,
- 1 177,92 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Grosseoeuvre pour l'acquisition de matériel pour une classe maternelle,
- 2 182,03 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Grosseoeuvre pour la création de sanitaires à l'école maternelle,
- 7 368,19 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Grosseoeuvre pour le remplacement de la chaudière de l'ancien logement de fonction de l'école,
- 116 185,24 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Guichainville pour la rénovation de la mairie (refus DETR),
- 2 375,27 €, soit 26,09% du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour le projet « Ecoles Numériques » (financement Éducation Nationale),
- 3 650 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Jumelles pour le changement et l'installation de bornes incendie – Phase 2,
- 339,62 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Jumelles pour les stores intérieurs des bureaux de la mairie,

- 645 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur,
- 1 569,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'armoire de distribution au stade,
- 2 139,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-Fuguet pour l'aménagement du cimetière,
- 1 362,40 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-sur-l'Estrée pour le marquage au sol de la cour de l'école,
- 3 902,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-sur-l'Estrée pour la mise aux normes de bâtiments communaux,
- 1 264,85 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour le projet « Écoles Numériques » (financement Éducation Nationale),
- 12 126,41 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de l'Habit pour la rénovation de la plomberie, de l'électricité et des plafonds de la mairie (salle du conseil et des mariages),
- 2 560 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de l'Habit pour la mise en place de volets roulants pour deux classes (refus DETR),
- 735,27 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Lignerolles pour la station de travail du secrétariat de la mairie,
- 1 452,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly la Campagne pour l'installation d'un radar pédagogique au lieu-dit le Fayel,
- 6 000 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly sur Eure pour l'acquisition d'un tracteur,
- 1 989,96 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly sur Eure pour des travaux d'abattage et de dégagement du mur en silex de la mare « aux coquillages »,
- 2 122,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly sur Eure pour l'automatisation du portail du cimetière,
- 1 256,58 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly sur Eure pour la modernisation du serveur informatique et la mise à jour du poste du secrétariat,
- 8 683,26 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour l'amélioration thermique du groupe scolaire maternelle et des locaux de la mairie (financement DETR),
- 524,87 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Moisville pour l'acquisition de deux panneaux d'affichage extérieur à la mairie,
- 770,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Moisville pour l'acquisition d'un défibrillateur,
- 1 858 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Moisville pour la création d'un pont incendie rue de la mairie,
- 7 130 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour la mise en accessibilité de l'allée du terrain de sport (refus DETR),
- 1 007,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour la fourniture et la pose de stores à l'école élémentaire,
- 7 488 €, soit 34% du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour le projet « Écoles Numériques » (financement Éducation Nationale),
- 5 597 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour l'installation d'une vidéo-protection,
- 2 833,33 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour l'isolation et le cloisonnement de l'atelier communal,
- 8 402,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour la réfection des vestiaires de football,
- 8 828,76 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour les huisseries de l'école maternelle,
- 8 175,52 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Parville pour

- l'accessibilité des sanitaires du Centre Multifonction (refus DETR),
- 5 401,84 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Parville pour le changement des huisseries du Centre Multifonction (refus DETR),
- 3 796,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Prey pour la mise en accessibilité de l'église,
- 826,78 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Prey pour l'acquisition d'outillages,
- 1 660,50 €, soit 40% du coût HT du projet, à la commune de Reully pour le remplacement du poteau latéral sud de l'église (financement DRAC),
- 3 835,80 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Sacquenville pour l'acquisition de barrières urbaines de sécurité,
- 740,35 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Sacquenville pour l'installation de volets électriques pour le bureau de la comptabilité de la mairie,
- 91 916,36 €, soit 21,64% du coût HT du projet, à la commune de Sacquenville pour la reconsolidation et la rénovation de l'église (financement Département et DRAC),
- 3 905 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de trois photocopieurs (médiathèque, école maternelle et élémentaire),
- 7 188,10 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour le remplacement des stores de l'école de l'Hôtel de Ville,
- 10 128 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour le remplacement des menuiseries extérieures de la salle Vicomte,
- 7 347 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour le remplacement du parquet et des menuiseries de la salle Clos Mulot,
- 20 583,08 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la sécurisation des Services Techniques,
- 67 361,41 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la création d'une réserve incendie, le bordurage et l'aménagement d'un parking,
- 14 985 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition et la pose d'un jeu à l'école maternelle,
- 3 409,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour le remplacement de la porte extérieure du château Drouet,
- 1 667,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour la création d'une place de stationnement PMR et l'extension de la clôture de la mairie,
- 3 114 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour le remplacement de la porte d'entrée et les volets de la mairie,
- 7 450 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour le remplacement du véhicule benne des services techniques municipaux,
- 22 253,43 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour la réfection des sanitaires du groupe scolaire Marie Laurencin,
- 31 445 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour la réfection de la toiture du groupe scolaire Leforestier – phase 1,
- 78 350 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'installation de la vidéo-protection de la commune (refus Département et FIPD),
- **DÉCIDE d'ANNULER** le versement des fonds de concours suivants :
 - 35 142,50 € délibéré le 16 octobre 2018 pour la commune d'Evreux pour la

réfection de la toiture de l'hippodrome de Navarre, la commune n'étant plus maître d'ouvrage de l'opération,

- *3 450 € délibéré le 19 juin 2018 pour la commune du Plessis-Grohan pour le remplacement des radiateurs électriques de la mairie, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,*
- *350 € délibéré le 5 février 2019 pour la commune de Marcilly sur Eure pour la remise en état de la tombe d'un ancien combattant, l'opération ayant été réalisée par une association et non par la commune,*
- **et AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.

Mes chers collègues, notre conseil est terminé, je vous invite à nous retrouver en salle 13, de l'autre côté, et je vous souhaite une belle soirée.

Je vous remercie.

La séance est levée à 21 heures 10.